



MÉTIER

Les missions du CNU



ENTRETIEN

Avec Marie Pezé



VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Que retenir des travaux de la
« Commission Stiglitz » ?



CULTURE

Google-BNF : une conviction
et un combat

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 578 OCTOBRE 2009

e s n e s u p

DOSSIER

L'avenir de l'université



PROGRAMME
CASDEN



PROGRAMMER
SON ÉPARGNE
POUR MIEUX
CONSOMMER



CASDEN
BANQUE POPULAIRE



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !
Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

Renseignez-vous auprès de votre
Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche :
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Nous ne sommes pas dupes

→ par Stéphane Tassel



Derrière un bilan en forme d'auto-satisfaction, la ministre cherche à masquer le mouvement exceptionnel de l'an dernier et son absence de vraies réponses. Le PLF 2010 ne rattrape en rien le retard abyssal de l'enseignement supérieur en France. Sur les 1,8 milliard d'euros d'augmentation pour

l'ESR, seulement 1/3 vont à des crédits budgétaires pour le service public, 2/3 correspondent au crédit impôt recherche, ou encore aux partenariats public-privé. Ce projet de budget, entaché d'erreurs, où les emplois « vie étudiante » sont tous transférés au programme « formations supérieures, recherche », confirme néanmoins la non suppression d'emplois, acquis du mouvement. Quant aux annonces tonitruantes sur le financement de l'égalité TP=TD, elles visent 45 millions d'euros... à soustraire des sommes déjà prévues ! Le rattrapage des inversions de carrière n'est pas financé.

La part du grand emprunt devant financer l'ESR n'est pas connue. Cela n'empêche pas la ministre d'avancer ses priorités, « faire fructifier l'excellence scientifique » ; doter en capital des fondations, « socié-

tés d'accélération du transfert de technologie ». Est affichée ainsi la volonté d'un retour sur investissement. Il n'est nullement question de financer la recherche fondamentale et les SHS sont exclues des priorités.

La tutelle sur l'ensemble des activités universitaires devient étouffante. Pour entraver les libertés scientifiques, toute une chaîne de régulation est mise en place : pilotage à l'échelon rectoral, « dialogue de gestion » généralisé, arbitraire pour répartir les financements d'État, poids des présidents sur leurs CA, sur les personnels, logique indemnitaire...

Dans ce contexte, la bataille locale prend une importance accrue, coordonnée à l'échelon national. Pour les collègues et le service public, les militants du SNESUP visibles au quotidien, bien implantés, élus dans les conseils, dans les AG... répondront présents !

Prolongeons les luttes de l'hiver et du printemps par un moment fort d'échanges où se formulent doléances et propositions. Dans nos établissements, organisons, dans l'unité la plus large, des journées banalisées, puis des rassemblements thématiques régionaux débouchant sur une initiative nationale. Le SNESUP s'impliquera activement dans ce processus.

ACTUALITÉ 4

- Commission permanente du CNU : **quels enjeux ?**
- **Affichages mystificateurs**
- « **Les jeunes comme un problème ?** »

MÉTIER 7

- Les **missions** du CNU

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- **Concurrence** et clientélisme !
- **L'évaluation individuelle** vue par l'Académie des sciences
- Une **inquiétante réouverture...**

DOSSIER 9

L'avenir de l'université

En cette rentrée universitaire, rien n'est réglé. Alors que le mouvement universitaire de l'hiver et du printemps 2009 a jeté une lumière encore plus crue sur l'état d'urgence dans lequel se trouvent l'enseignement supérieur et la recherche publique, qu'il a manifesté la vigueur des valeurs portées par les universitaires, leurs exigences d'indépendance, de moyens pour remplir leurs missions, leur responsabilité vis-à-vis du corps social, leurs attentes vis-à-vis du politique sont clairement apparues.



© Bim - istockphoto.com

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- **Vifs et longs débats** avec la DGESIP sur les dossiers de la rentrée
- Les scénarios de la **DIACT**

ENTRETIEN 22

- avec **Marie Pezé**, docteur en psychologie

VIE ÉCONOMIQUE-SOCIAL 21

- Que retenir des travaux de la « **commission Stiglitz** » ?

CULTURE 22

- **Google-BNF** : les ressorts d'une conviction et d'un combat

ÉPHÉMÉRIDE

26 OCTOBRE

Rendez-vous de la FSU avec Patrick ALLAL sur la question des négociations salariales

27 OCTOBRE

Passage du budget enseignement supérieur-recherche à l'assemblée nationale en commission élargie

6 NOVEMBRE

Rencontre du SNESUP avec la direction des personnels enseignants au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur inversions de carrière, équivalence TP/TP, équivalence des tâches...

7 NOVEMBRE

Assises FSU « Défendre et rénover la formation des enseignants »

12 NOVEMBRE

Conseil Supérieur de l'Education

13 NOVEMBRE

Passage du budget enseignement supérieur-recherche à l'assemblée nationale, explications de votes

16 NOVEMBRE

CNESER

19 NOVEMBRE

Commission Administrative Nationale

DU 24 AU 28 NOVEMBRE

Congrès du SNCS à Orléans

DU 23 AU 25 NOVEMBRE

Assemblée Générale de l'Internationale de l'Education à Varsovie



ERRATUM: La responsabilité du secteur Activités et responsabilités internationales est partagée par Jean Malifaud et Marc Delepouve. Nous avons omis de citer ce dernier en page 28 du numéro 577 de LE SNESUP. Nous lui présentons nos excuses pour cet oubli malencontreux !

Commission Permanente du CNU: quels enjeux ?

→ par Dominique Faudot et Didier Chamma

Fraîchement installée, la commission permanente du CNU doit endosser de nouvelles prérogatives. Avec 6 élus sur 12 au bureau de la CPCNU, le SNESUP s'engage.

Le contexte dans lequel exercent les Enseignants-chercheurs (EC) se transforme : mise en place du LMD en 2002, Pacte pour la Recherche en 2006, loi LRU en 2007 et ses décrets d'application en 2009. Ces derniers modifient en profondeur la constitution et le fonctionnement des sections du Conseil National des Universités : élection de suppléants, recours au vote électronique... ainsi que leurs missions. Via l'autonomie des établissements, un nouvel « équilibre » local/national voit le jour : procédure de qualification affaiblie (cas des fonctions « similaires » à l'étranger), perte de la prérogative du reclassement des nouveaux nommés. Le CNU se voit attribuer une mission d'évaluation quadriennale de chaque EC. Si le lien sans équivoque entre cette évaluation et l'individualisation des conditions d'exercice (dont la modulation des services et les primes) a évolué sous la pression des mobilisations, une conception punitive des conséquences de l'évaluation persiste dans les textes et dans les esprits. Comment éviter que le CNU apparaisse comme le gendarme qui décerne médailles ou punitions ?

Tant les objectifs de l'évaluation quadriennale que les formes qu'elle doit prendre doivent être définis de manière transparente. Par exemple, la contextualisation de l'évaluation de l'EC devrait permettre au CNU de se prononcer sur des solutions : possibilités de mutations, actions de formations, octroi de congés, exercice du droit à la recherche, reconnaissance des missions connexes...

la CPCNU, composé d'un président et de 11 vice-présidents (un représentant pour chacun des 11 groupes du CNU, hors CNU « médical »).

Le SNESUP a pu défendre par la voix de Dominique Faudot (section 27), candidate que le syndicat présentait à la présidence, sa conception du service public d'enseignement supérieur et de recherche et le rôle important que le CNU est appelé à jouer au niveau national dans un contexte de décentralisation via l'autonomisation des établissements. Battue à une courte majorité par Frédéric Sudre (section 02), D. Faudot a pu rassembler au-delà des rangs syndicaux autour de la profession de foi du SNESUP(*) et accéder avec cinq autres camarades à la vice-présidence de la CPCNU, face à un candidat qui a réussi l'exploit de ne jamais prononcer l'expression « Service Public » ni trouver un mot pour défendre le statut de « Fonctionnaire d'État ».

Le SNESUP se trouve ainsi conforté dans son rôle de propositions et dans ses responsabilités au sein du CNU. Le « collectif CNU » (renouvelé dans le cadre du secteur « situation des personnels » du SNESUP, courriel : cnu@snesup.fr) organise une journée de réflexion sur l'évaluation quadriennale le 15 octobre au siège du syndicat afin de débattre de propositions concrètes que nos élus porteront dans la CPCNU. ●

(*) Profession de foi des élus SNESUP à la CPCNU : http://document_a_mettre_en_ligne/

CPCNU : UNE « NOUVELLE » INSTANCE

C'est un enjeu majeur pour la Commission Permanente du CNU (CPCNU) qui est chargée de la mise en place de l'évaluation quadriennale. En effet la CPCNU vient de passer du statut d'association loi 1901 à celui d'instance « officielle ». La première assemblée générale s'est tenue le 30 septembre à Paris, réunissant l'ensemble des membres des bureaux des sections du CNU afin d'élire le bureau de



© Jacques Rouxel

Transformer les rouages de l'évaluation

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10 Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication: Guy Odent

Rédacteurs en chef: François Bouillon, Gérard Lauton, Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint: Alain Policar

Coordination des rédactions: Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction: Latifa Rochdi

CPPAP: 0 III 507698 D 73

ISSN: 245 9663

Conception et réalisation: C.A.G., Paris

Impression: SIPE, 85, rue de Bagnole, 75020 Paris

Régie publicitaire: Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03 contact@comdhabitude.fr

Illustration de couverture : © Chepko - Istockphoto.com

Affichages mystificateurs

→ par Pierre Duharcourt

Le 1,8 milliard d'euros annoncé par la ministre est en trompe-l'œil. Ce chiffre additionne des mesures très différentes dont moins de la moitié est attribuée au financement direct du service public.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2010 traduit la continuité des choix négatifs du gouvernement, bridant les dépenses (bloquées en euros constants, soit une augmentation nominale de 1,2 %) en supprimant 33 750 emplois (dont 16 000 dans l'Éducation nationale), l'explosion du déficit (140 milliards pour le seul déficit de l'État) résultant à la fois des effets de la crise et de la persistance des cadeaux fiscaux (refus de revenir sur la loi TEPA et sur le bouclier fiscal, auquel s'ajoutera la suppression de la taxe professionnelle). Dans ce cadre, il peut sembler que le budget de la MIREs (Mission interministérielle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) échappe quelque peu à la misère.

EMPLOIS CONSERVÉS MAIS

AUGMENTATION MÉDIOCRE DES CRÉDITS

Le ministère confirme l'engagement pris, à la suite des luttes de l'an dernier, de maintenir en 2010 le niveau des emplois « dans les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur ». Cela ne garantit pas pour autant contre des suppressions d'emplois qui pourraient intervenir ailleurs. Pour le reste, V. Péresse se vante de réaliser 1,8 milliard d'euros d'augmentation pour l'enseignement supérieur et pour la recherche (995 millions pour l'enseignement supérieur, 804 pour la recherche), et aligne même un chiffre supérieur à 6 milliards en cumulant les années 2008, 2009 et 2010. Mais ces sommes additionnent des mesures très différentes :

- 565 millions de dépenses fiscales, dont 530 millions pour le crédit impôt-recherche – dont aucune étude sérieuse ne prouve l'efficacité en termes d'accroissement de l'effort de recherche privée. Il faut rappeler que l'augmentation de ce CIR déjà intervenue l'an dernier avait été complétée dans le cadre du

plan de relance par une anticipation du remboursement de ce crédit pour un coût de 2,5 milliards.

- 421 millions pour les partenariats public-privé (PPP), par lesquels l'État sous-traite au secteur privé – en lui versant des loyers – la construction ou la maintenance de bâtiments.
- 164 millions d'intérêts (sur les 5 milliards provenant de la vente d'actions EDF) pour financer l'opération campus.
- Si l'on s'en tient au budget de la MIREs, selon les chiffres officiels eux-mêmes, les crédits de paiements passent de 24,1 milliards (loi de finance initiale pour 2009) à 24,81 milliards en 2010, soit une augmentation limitée à 710 millions ou à 2,9%. Encore faut-il savoir qu'en vertu de la LOLF, le paiement des pensions est inclus dans les moyens des missions : pour la MIREs, il augmente de 130 millions du fait de l'augmentation des départs à la retraite limitant ainsi la hausse réelle des crédits à 580 millions.

ACCROISSEMENT DES MESURES

DIFFÉRENCIÉES POUR LES PERSONNELS

Alors que la ministre évoque une revalorisation « historique », c'est seulement 130 millions de crédits qui sont consacrés à l'amélioration de la situation des personnels pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'essentiel des mesures consiste en des créations ou revalorisations de primes : 12 millions de « bonus » pour une « GRH dynamique » aux universités passées à l'autonomie ; primes d'excellence scientifique et primes de responsabilité pédagogique, associées à des fourchettes très larges (de 3 500 à 15 000 euros) qui accentueront l'individualisation des traitements et le pouvoir de discrimination entre collègues dévoués aux chefs d'établissement.

Une partie de ces crédits permet cepen-



Croyez-moi...

dant la mise en œuvre des mesures d'amélioration des débuts de carrières des maîtres de conférences par une meilleure prise en compte de leurs activités antérieures, et un certain accroissement des possibilités de promotion. Mais, alors que la ministre s'était engagée à trouver des solutions budgétaires aux « inversions de carrières » résultant de l'application des récents décrets, ainsi que pour financer l'égalité TP=TD, rien n'est prévu en ce sens dans le projet actuel de budget.

AUSTÉRITÉ, RGPP ET RCE

Malgré l'affichage, les mesures relatives à l'aide aux étudiants et les engagements d'investissement immobilier ou de construction de logements étudiants sont particulièrement faibles. La ministre espère-t-elle que de nouvelles mesures seront financées par le produit de l'emprunt qui est en préparation ?

Le ministère insiste, récompense à l'appui sous forme de bonus ou de dotations spéciales, sur l'« autonomie » des établissements et leur passage aux compétences et responsabilités élargies (RCE) pour faciliter la limitation des engagements de l'État sous couvert de révision générale des politiques publiques (RGPP).

Le SNESUP demande des mesures immédiates et un plan d'urgence pour répondre aux inquiétudes de la communauté universitaire en cette période de rentrée particulièrement tendue et donner au service public d'enseignement supérieur et de recherche les moyens de remplir les missions dont le pays a besoin. ●

Alors que la ministre évoque une revalorisation « historique », c'est seulement 130 millions de crédits qui sont consacrés pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche

« Les Jeunes comme un problème ? »⁽¹⁾

→ par Michel Deschamps, institut de recherches de la FSU

Préemptée à des fins politiques par Nicolas Sarkozy, la « jeunesse » mérite mieux que cela. Elle est en attente de propositions fortes définissant une véritable politique publique.

L'intervention du président de la République, le 29 septembre « Agir pour la jeunesse » interroge. Les mesures annoncées, les moyens consacrés ont fait l'objet d'une analyse précise et argumentée de la part des syndicats d'enseignants. Mais au-delà des effets d'annonce, l'essentiel est peut-être ailleurs : dans cette volonté de faire de la jeunesse un nouveau champ politique sarkozien.

La démarche n'est pas nouvelle : le 12 janvier dernier, à Saint-Lô, le président de la République avait préféré se montrer d'une extrême prudence sur la réforme du lycée, quelque peu malmenée, et dissenter sur le « profond malaise de la jeunesse ».

La volonté élyséenne de contourner l'obstacle scolaire et de sortir de l'impasse où s'enfonçaient ses projets éducatifs était stigmatisée par l'ensemble de la presse écrite.

Cette entreprise de contournement s'organisait autour de trois glissements : Des lycéens aux « jeunes » ; des ministres mis sur la touche aux experts-médiateurs plus présentables (Descoings, Hirsch) ; de la Réforme aux « expérimentations ».

La nomination de M. Hirsch, « Haut-commissaire aux pauvres et aux jeunes » symbolisait l'investissement présidentiel. La démarche s'est heurtée à plusieurs obstacles.

D'abord, il n'est pas simple de prétendre traiter les problèmes des 16-25 ans en laissant de côté les problèmes scolaires et universitaires.

Par ailleurs, les mois suivant le discours de Saint-Lô confirmaient que la majorité présidentielle oscillait entre la jeunesse comme « première victime de la crise » et la jeunesse comme énigme et plus encore comme menace, vouée à la violence et aux addictions (alcool, tabac, drogue).

L'examen des mesures, réglementaires ou législatives, adoptées (en grand nombre) depuis Janvier, est révélateur de ce grand écart entre soutien et répression. L'orientation proposée par M. Hirsch, « ne pas traiter la jeunesse comme un problème », apparaît vite dépassée.

UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA JEUNESSE

Faut-il en rester à ces constats et dénoncer la démarche électoraliste d'appropriation du dossier *Jeune* dans la perspective de 2012 ? Probablement non : si le président de la République semble, tout à coup, découvrir la jeunesse, les jeunes sont bien là, non comme un problème mais comme un atout. La nécessité et l'urgence d'une politique publique de la jeunesse s'imposent à tous : accès au logement, à la santé, à l'autonomie, à la culture appellent des mesures structurelles et pas seulement de conjoncture. La prise en compte des 16-25 ans ne peut se passer de profondes transformations de l'École, bien au-delà des décrocheurs, de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

De la sidération qu'inspirent les jeunes à toute une partie de la société française, à la considération que devrait inspirer une politique véritable de jeunesse, il existe un espace d'analyses, de propositions et de luttes. Celles-ci ne sont ni sectorielles, ni générationnelles mais de société. La FSU parce qu'elle est la fédération de l'éducation se doit d'être aussi une fédération pour la jeunesse. Nicolas Sarkozy vient de faire entrer, le 29 septembre, dans son logiciel politique la question de la jeunesse, à sa manière. Quelle est la nôtre ? ●

(1) Cet article s'inscrit dans le cadre d'un chantier – l'École et ses critiques – de l'institut de recherches de la FSU. Les citations entre guillemets sont empruntées aux titres des quotidiens nationaux parus depuis janvier 2009.

Invitation

Université populaire des Hauts-de-Seine Cahiers d'Histoire revue d'histoire critique

Rencontres d'histoire critique

Viv®e la ville

Accès libre et gratuit

les 26 et 27 novembre
Espace Grésillons
28, rue Paul-Vaillant-Couturier - Gennevilliers

Pour une histoire « critique », pour une histoire citoyenne : les enjeux de l'Histoire aujourd'hui autour d'historiens, d'éditeurs et d'associations

Les missions du CNU → par le collectif CNU

La procédure de qualification exige une plus grande cohérence, de nature à respecter l'égalité devant le concours. Quant à l'évaluation quadriennale, nous devons veiller à ce qu'elle ne soit pas instrumentalisée pour une modulation individuelle des services d'enseignement

La qualification atteste des capacités d'un candidat à devenir maître de conférences ou professeur. Outre la détention, dans le cas le plus fréquent, d'un doctorat (pour les MCF) et de l'HDR (pour les PR), elle est nécessaire pour le recrutement. Cependant, la seule détention de la thèse ne suffit plus dans la majorité des sections pour la qualification MCF : une publication, au moins, ainsi qu'une expérience en enseignement sont très souvent exigées. Dès lors, que deviennent les futurs docteurs n'ayant pas pu enseigner dans le cadre du contrat doctoral ? Il est également inacceptable que certaines sections s'autorisent à rejeter thèse ou HDR. Quant au taux de qualification d'une section, il ne doit absolument pas tenir compte du nombre de postes ouverts au concours.

Cette procédure de qualification est affaiblie par les récents décrets en autorisant les dispenses de qualification à ceux qui exercent à l'étranger une fonction jugée équivalente par le conseil scientifique des établissements. L'égalité devant le concours n'est donc plus la règle. Tant pour les qualifications que pour les promotions, la tentation est grande de n'évaluer le dossier d'un EC que sur les travaux de recherche, peu d'information objective étant disponible pour les autres activités. Tentation encore plus grande de n'évaluer cette recherche que sur des critères bibliométriques. Une telle dérive conduit à réduire l'évaluation à une simple addition d'indices, sans jamais parler de l'apport à la discipline. La fonction du CNU doit au contraire

conduire à une appréciation qualitative des dossiers.

Les promotions étant contingentes, il s'agit d'un concours. Raison supplémentaire pour prendre en compte l'ensemble des missions à remplir par les EC. Il existe cependant des difficultés :

- un seul dossier est transmis par l'administration, ce qui complique l'examen par deux rapporteurs, condition minimale d'une évaluation objective ;
- l'évaluation des activités d'enseignement et d'administration est rendue très difficile sans éléments objectifs dans les dossiers pour pouvoir comparer l'importance réelle de ces tâches et la manière dont elles sont remplies. Dans une même section, comment comparer et classer des dossiers radicalement différents et comment comparer et classer des dossiers très proches ? Les critères de choix sont alors propres à chaque section. En tant que syndicat,

▼
Le CNU, au travers de ses missions, est un des derniers remparts contre la dérive localiste de la gestion des carrières
 ▲

nous devons défendre des critères comme l'ancienneté dans l'échelon, l'âge, etc. Grâce à la récente mobilisation, le CNU continue à donner un avis sur environ 28 % du contingent de CRCT. Ce contingent ne permet pas à



© DR

chaque EC d'en obtenir un tous les sept ans. C'est pourtant la seule possibilité pour un EC de bénéficier de formation continue, de mener à bien des travaux spécifiques, de recommencer une activité de recherche après une période d'investissement administratif, ou encore d'effectuer une véritable conversion thématique. Cette attribution répond, la plupart du temps, à des critères de cohérence d'un projet scientifique. Les sections CNU ne doivent en aucun cas tenir compte des difficultés locales qui pourraient intervenir du fait de l'absence d'un collègue.

L'ÉVALUATION QUADRIENNALE, NOUVELLE MISSION DU CNU

Instituée par un décret d'avril 2009, mais non encore mise en place, elle ne peut être dissociée de ses finalités. Elle ne saurait être instrumentalisée pour une modulation individuelle des services d'enseignement. Il serait inacceptable qu'une évaluation négative de l'activité de recherche aboutisse à une surcharge d'enseignement mettant en difficulté définitivement les collègues ayant eu une période ou des conditions de travail difficiles. Le SNESUP refuse que le CNU s'installe dans une conception restrictive et malthusienne de l'évaluation au détriment d'une procédure positive à objectif de diagnostic et d'aide aux col-

lègues en difficulté, procédure à définir et à mettre en place. En ce qui concerne cette nouvelle mission, nous devons rappeler notre attachement à l'évaluation préalable des équipes et des projets par une instance unique sur le modèle du Comité National (CoNRS) ainsi qu'à des procédures transparentes, explicites et communiquées à l'ensemble de la communauté scientifique. L'évaluation par l'AERES des procédures utilisées par le CNU est scandaleuse : comment admettre qu'une instance composée de nommés évalue les travaux d'une instance composée d'élus ?

Le CNU, au travers de ses missions, est un des derniers remparts contre la dérive localiste de la gestion des carrières. Nous devons tout mettre en œuvre, pour réaffirmer son rôle comme instance nationale indépendante, collégiale, paritaire, majoritairement composée d'élus. Le CNU doit préserver la diversité scientifique et permettre la défense de disciplines pouvant être mises à mal. On ne peut que regretter que lui ait été retirée la mission de reclassement, au profit des conseils scientifiques.

Nous invitons tous les collègues candidats à une qualification, à une promotion ou un CRCT à faire parvenir au siège la fiche syndicale correspondante. ●



© DR

Préserver la diversité... un impératif immémorial



IUT A

Sur les starting-blocks !

L'IUT A s'était mobilisé dès novembre 2008. Contrat d'objectifs et de moyens et circulaire, précisant les relations IUT-Université, ne causaient aucun souci ; l'atmosphère était confiante.

A la rentrée, avec la lettre de cadrage budgétaire 2010, concomitante des travaux de rédaction du prochain contrat quadriennal, rien ne va plus :

- structure budgétaire qui dépasse de deux tiers de ses moyens ;
- affichage de politique de gestion des personnels sans même que le CTP en soit saisi ;
- « OPA » hostile envers les licences professionnelles portées par l'IUT.

Le conseil de l'IUT A, réuni le 17 septembre, avait appelé à renouer le dialogue. Malgré cela, le 5 octobre, les conseils des deux IUT de l'université Toulouse 3 ont eu l'obligation de se réunir : incompréhension, consternation mais surtout détermination à tout faire pour résister à ce démantèlement. Les mots du président de l'université, qui se voulaient rassurants, n'ont pas convaincu les représentants des personnels et des étudiants et les personnalités extérieures. Une motion a été votée, en appelant au président de l'université pour qu'il respecte Code de l'éducation (article L 713-9) et circulaire (n° 2009-1008) et au ministre de l'ESR pour qu'elle respecte son engagement. ●

*Christine Duprat
et Liliane Sochacki*

Pour en savoir plus, contacter
Arnaud Le Ny et Christine Duprat
(arnaud.leny@iut-sceaux.fr ;
christine.duprat@iut-tlse3.fr)



Résistance à la loi LRU dans les conseils

À Paris 1, où quatre vice-présidents sur sept sont membres du SNESUP-FSU, notre résistance à la loi SRU s'appuie sur la « Charte pour le fonctionnement de l'université Paris I » rédigée à l'initiative du SNESUP en 2008 et sur laquelle se sont engagés très fermement le président Colliard et la grande majorité des élus des trois

conseils (aucun ne s'est déclaré contre cette charte).

En ce qui concerne les statuts des personnels, les points 9-10 de la charte précisent que :

9. L'université s'engage à respecter les statuts de tous les personnels. Les primes éventuelles sont attribuées selon des critères clairs, transparents et équitables. Pour les enseignants-chercheurs et les enseignants, les modulations de service sont accordées sur demande des intéressés.

10. Pour les titularisations, promotions, congés pour recherche et autres mesures individuelles qui sont du ressort du CS et du CA, l'ensemble des missions des enseignants et enseignants-chercheurs est pris en compte (recherche, responsabilités pédagogiques et administratives). Chaque candidature fait l'objet d'au moins un rapport écrit que le candidat peut consulter à sa demande.

Les statuts de Paris 1 prévoient la mise en place d'une commission de recours issue du CS pour résoudre les problèmes liés aux activités de recherche.

Pour la répartition des crédits aux équipes de recherche, les notes AERES ne seront pas l'unique clé de répartition, les VP du CS ayant affirmé à plusieurs reprises que les évaluations AERES sont souvent injustes et non justifiées. Les sections SNESUP et toute la communauté doivent rester très vigilantes pour qu'il n'y ait ni écart ni exception à ces principes. ●

Marie Cottrell, coordinatrice des sections de Paris 1



Rentrée moelleuse...

Pendant que la présidence prépare techniquement le passage aux RCE, prévu au 01/01/10 si un vote du CA le permet, les composantes, conseils et autres commissions ont essentiellement travaillé à l'établissement d'une version locale du référentiel national des tâches. L'importante composante d'Orsay a pris les devants, établissant une trame reprise à la marge par les autres composantes, permettant d'arracher l'égalité TP =TD pour tous ! Le décompte des postes nécessaires est encore flou, cette démarche ayant permis d'apprendre que de nombreuses heures supplémentaires n'étaient jusqu'alors pas payées. Le 28 septembre, une AG de rentrée nous a ainsi appris qu'à minima, l'application de cette mesure devait conduire à ce que ces heures ne soient plus gratuites... Une campagne de refus de ces heures supplémentaires a alors été initiée, seul moyen de mettre en évidence le sous-

encadrement patent dont nous souffrons. Le 12 octobre, le principe « TP = TD pour tous » dès cette année a été voté en congrès restreint, ainsi qu'un plafonnement des HCC et d'un allègement pour les jeunes recrutés pour un service à 150 heures. ●

*Arnaud Le Ny
Elu Conseil IUT Sceaux
& CS P11*



Un nouveau type de contrat précaire : les ACERU

À l'université de Limoges, établissement passé aux RCE dès janvier 2009, des doctorants ayant candidaté sur des postes d'ATER ont eu la surprise de se voir proposer des contrats d'ACERU. Ils n'ont découvert ces contrats que courant septembre, plusieurs jours après la reprise des cours. La durée de ces contrats était de 11 mois, et ils prenaient effet le 1er octobre. Les ACERU (Assistants Contractuels d'Enseignement et de Recherche Universitaire) sont régis par le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié fixant les dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État. Leur rémunération, à Limoges, est alignée sur celle des ATER, pour les mêmes obligations de service. La résiliation peut être obtenue par lettre recommandée.

La section SNESUP, contactée par plusieurs de ces jeunes chercheurs, a immédiatement demandé que le mois de septembre effectivement travaillé soit payé. Les contrats ont été revus dans ce sens, et ils seront tous alignés désormais sur une durée de 12 mois.

Mais plusieurs questions demeurent : qu'en est-il, si l'on suit la comparaison avec les ATER, de l'arrimage de ces contrats à la recherche doctorale, ou à la période de participation à un concours de recrutement du supérieur ? Si rien de tel n'est prévu, le statut d'ACERU devient pour le moins fourre-tout, et permet le recrutement indifférencié d'une quantité de profils différents. Qu'en est-il du nombre de renouvellements possibles ? Et qu'en est-il de la procédure de recrutement ? Rien n'indique pour l'instant que, comme pour les ATER, le laboratoire ou le département sont impliqués. La section a demandé que ce type de contrat soit soumis au débat lors du prochain CTP.

L'administration affirme que les ACERU ne concurrencent pas les ATER, mais viennent en sus. Mais comment ne pas voir dans ces contrats une nouvelle manière de précariser l'emploi public ? ●

*Chloé Ouaked,
secrétaire académique*



Rentrée difficile

La rentrée s'est faite sans états d'âme de la part de notre direction : nous devons nous battre pour deux collègues, cas emblématiques de « management » autoritaire. Un collègue BIATOSS de retour de congé longue maladie est changé de poste contre son gré, on refuse le renouvellement d'un CDD à un collègue enseignant-chercheur, dans une filière carrément sous dotée.

Notre riposte : AG inter-syndicale sur le « management » et la souffrance au travail dans notre université.

Notre analyse : notre université a cru gagner quelques moyens en passant parmi les premières aux compétences élargies, mais finalement les moyens attendus sont arrivés à très petite dose. D'un côté les services n'arrivent pas à faire face à leurs nouvelles missions, d'un autre côté on assiste à une dérive autocratique, les membres de la direction, avec un sentiment de toute-puissance, prennent des décisions dont l'arbitraire le dispute à l'incohérence. ●

*Anne Raskine,
secrétaire de la section syndicale SNESUP de l'UMLV*



© Didier Chammas

Changement de secrétaire de section à Angers

François Lucas profite depuis quelques semaines d'une retraite bien méritée. Ceci est la formule consacrée car, en fait, il continue à être actif pour le syndicat à travers plusieurs mandats régionaux...

Afin de partir en retraite « tranquille », François cherchait depuis quelque temps un successeur pour le poste de secrétaire de section. Il a trouvé une solution et Alain Pagano lui succède, entouré d'un collectif d'une dizaine de personnes issues des différentes composantes de l'université.

Remplacer François n'est pas chose simple car il constitue un « pilier » de l'activité syndicale. Les syndiqués de la section tiennent à le remercier pour toute l'activité qu'il a déployée ces dernières années au niveau local comme au niveau national.

Quant à la nouvelle équipe, elle se met au travail pour poursuivre une activité syndicale bien nécessaire au moment où l'université passe aux « RCE ». ●



L'avenir de l'université

→ Dossier coordonné par Anne Mesliand

En cette rentrée universitaire, rien n'est réglé. Alors que le mouvement universitaire de l'hiver et du printemps 2009 a jeté une lumière encore plus crue sur l'état d'urgence dans lequel se trouvent l'enseignement supérieur et la recherche publique, qu'il a manifesté la vigueur des valeurs portées par les universitaires, leurs exigences d'indépendance, de moyens pour remplir leurs missions, leur responsabilité vis-à-vis du corps social, leurs attentes vis-à-vis du politique sont clairement apparues.

Rien n'est réglé. La loi LRU touche à l'essence même de l'université fondée sur l'autonomie de la communauté universitaire. Elle introduit une logique hiérarchique qui érode la collégialité, à la fois valeur et mode opératoire de la vie universitaire.

Pour l'essentiel, elle est une réponse politique et technocratique aux défis de la mondialisation. Parce qu'elle a l'obsession des classements internationaux, elle n'a comme ligne d'horizon que la construction de « grandes entreprises du savoir », au prix de la désertification de beaucoup de territoires. ►►

► Pourtant le plus sûr moyen d'améliorer la qualité de l'université, de l'ESR, c'est de mettre au centre de son essor les conditions de travail, d'études et de recherche des étudiants et des personnels. Investir dans la « matière grise », c'est faire porter prioritairement l'effort sur les conditions de vie des femmes et des hommes – étudiants, professeurs, personnels BIATOSS – qui sont les seules et véritables forces vives productrices de connaissances, de compétences, de formation.

Rien n'est réglé, parce que la condition étudiante, la condition enseignante, la condition des personnels sont traitées tout au plus comme des variables d'ajustement, des coûts à contenir voire à réduire au maximum. Au fondement de toute réflexion transformatrice, notre syndicat se doit de mettre au premier plan l'investissement dans la condition humaine à l'université.

Les étudiants et les personnels au cœur de l'université

Alors que notre pays devrait permettre à 3 millions d'étudiants de réussir à des niveaux de formation et de qualification encore plus élevés et amener 50 % d'une classe d'âge au niveau licence, démocratiser l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur, c'est-à-dire lutter contre les inégalités, sociales, culturelles et leurs effets sélectifs, doit redevenir une priorité du service public d'ESR. Pour cela, il faut des formations diversifiées, reconnues en termes de qualification, relevant d'un cadrage national des diplômes, avec une carte nationale des formations... Nous devons œuvrer pour une relation pédagogique transformée, un lien entre recherche et formations consolidé, une dimension professionnelle fondée sur l'exigence scientifique et l'évolution des métiers, en relation avec la recherche, une recherche publique, fondamentale et appli-



© DR

quée, dotée de moyens pérennes considérablement augmentés, soutenue et développée dans tous ses secteurs, organisée et évaluée selon des principes démocratiques et collégiaux, des métiers revalorisés et rendus véritablement attractifs et permettant liberté, inventivité, indépendance. Tout ceci doit prendre place dans le cadre d'un grand service public d'ESR unifié, permettant en son sein le rapprochement des divers établissements et formations supérieures, structuré pour préserver le maillage universitaire du territoire, l'exercice réel de la démocratie, la collégialité des décisions et permettant les coopérations scientifiques, l'implantation des grands équipements, les mises en réseaux des unités de recherche... Coopération, équilibre territorial, régulation nationale sont des maîtres mots de propositions alternatives. Une véritable autonomie universitaire dépend notamment d'une démocratie ample, forte, encouragée pour tous ses acteurs.

La condition étudiante est un aspect primordial pour une nouvelle orientation de l'université. Alors que tout démontre que la

dépense de formation et de qualification supérieures constitue un investissement éminemment rentable socialement et économiquement, la reconnaissance d'un statut de jeune en formation est une exigence incontournable.

Un levier : financement et service publics

Atteindre dans notre pays l'objectif que se sont assignés les pays de l'Union européenne de 3 % du PIB pour la recherche suppose une politique ambitieuse de création d'emplois scientifiques de titulaires. Un financement public à la hauteur des besoins actuels et des transformations du service public d'enseignement supérieur et de recherche, c'est-à-dire plusieurs milliers de postes de fonctionnaires d'État, un budget par étudiant mettant la France à égalité avec les grands pays industrialisés, c'est bien sûr un choix politique qui doit être assumé par la collectivité nationale.

À l'inverse de la politique actuelle, il faut en effet renforcer le service public, en garantissant, par leurs statuts de fonctionnaires d'État, l'indépendance et la reconnaissance sociale des personnels des universités.

Un débat de société

Le débat universitaire mérite un grand débat politique. Si les universitaires se doivent de défendre leur raison d'être fondamentale, celle de la connaissance désintéressée, les missions qui en découlent, leurs objectifs et les moyens afférents, s'inscrivent nécessairement dans des choix collectifs. L'ensemble de la société est concerné au travers de ces choix. Tracer, pour l'université, les orientations d'un projet alternatif progressiste doit, selon nous, solliciter la communauté universitaire elle-même et les forces politiques et sociales, dans une dialectique ouverte. C'est à inscrire les premiers pas de ce projet que visent les États Généraux que nous proposons. ●



© DR

TABLE RONDE

Quelles alternatives pour une université démocratique ?

Le 6 octobre 2009, Lise Dumasy, présidente de l'Université Stendhal-Grenoble 3 ; Françoise Gerbier, présidente de la commission « enseignement supérieur recherche » au Conseil régional Rhône-Alpes ; Jean-Louis Fournel, président de SLU « Sauvons l'Université » ; Jean-Baptiste Prévost, président de l'UNEF ; Daniel Steinmetz, secrétaire général du SNTRS-CGT ; Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP, ont débattu sur le thème *Quel avenir pour l'université ?* Nous rapportons ici, groupés autour des principaux thèmes abordés, leurs propos essentiels. Nous vous invitons, au-delà, à lire la table ronde *in extenso* sur le site du SNESUP.

Quelles réformes pour l'université ?

S. Tassel : La ministre prétend pouvoir promettre une rentrée sereine, elle cherche à effacer le mouvement exceptionnel de l'année dernière alors que son absence de vraies réponses rend la rentrée particulièrement tendue. Le mouvement de l'année passée a favorisé la prise de conscience par la communauté universitaire des dangers de la politique actuelle et la question d'alternatives se pose avec une acuité toute particulière. Le contexte est propice à l'émergence de propositions nées du brassage des idées pendant le mouvement dans les universités. Il ne s'agit pas d'un retour *au statu quo* mais du développement d'une vision motrice de l'université. C'est une telle vision que le SNESUP portait déjà dans le plan pluriannuel présenté dès 2006, après la lutte victorieuse contre le CPE (*voir encadré en p. 13*).

Le gouvernement tente de focaliser le développement de l'ESR sur l'innovation et par l'insertion professionnelle à des fins économiques à court terme, alors qu'opposer innovation et recherche fondamentale, ou insertion professionnelle et formation à la recherche, constitue un non-sens. Le défi est de préserver et consolider la richesse de l'université, développer de façon complémentaire la recherche fondamentale et appliquée, les formations disciplinaires, professionnelles, initiale, continue, tout au long de la vie. Quand on regarde la formation professionnelle, on voit aussi la richesse de parcours universitaires au regard de la diversité des publics. J.-B. Prévost : Nous avons besoin de remettre la démocratisation de l'accès des jeunes aux qualifications au cœur des perspectives de transformation de l'université. Face au chômage – la crise le démontre – le diplômé reste la meilleure arme individuelle pour protéger les jeunes sur le marché du travail et l'économie a besoin d'emplois encore plus qualifiés. (...)



De gauche à droite :
Lise Dumasy,
Françoise Gerbier,
Jean-Baptiste Prévost,
Daniel Steinmetz,
Anne Mesliand,
Stéphane Tassel.

Nous devons fixer à l'université l'objectif de 3 millions d'étudiants, car 30 à 40 % des jeunes qui sortent de l'université avec un diplôme, ce n'est pas suffisant. Pour augmenter ce chiffre, il faudra améliorer les conditions de réussite mais aussi l'accès à l'enseignement supérieur, car trop de jeunes restent hors du système

▼
**Il faut qu'on arrive à briser
l'idée que la concurrence
égale la qualité. La concurrence
entraîne le malthusianisme
sous une autre forme**
▲

post-bac et s'excluent d'une formation supérieure, faute de moyens financiers et pédagogiques pour y parvenir.

À l'UNEF, nous proposons d'ouvrir six chantiers (*voir encadré en p. 13*).

J.-L. Fournel : Il faut réfléchir sur les conditions d'exercice de notre métier et garantir l'égalité de ces conditions entre les individus, mais aussi entre les institutions et entre les laboratoires et équipes de recherche, quel que soit l'ancrage territorial ou disciplinaire. C'est la seule solution pour préserver le caractère nécessairement collectif (au moins pour partie) de la recherche et de l'innovation péda-

gogique. À l'inverse, faire de la prime le centre du système, en valorisant l'individualisme, nous menace d'un grand danger. Comme le déséquilibre croissant entre les financements sur projet – par le biais de l'ANR – et les financements récurrents induit des priorités de recherche discutables. Et comme la place et les formes de l'évaluation dans le nouveau système, par le truchement de l'AERES, induit la concurrence de tous contre tous et mine la collaboration entre équipes et établissements. Si on ne cesse pas de nous parler d'« excellence » c'est pour des raisons idéologiques (une sorte de résurgence de la théorie des élites) mais aussi parce que la prétendue « excellence » ça coûte *in fine* moins cher qu'une attention à tous les territoires, le soutien à de vrais plans quadriennaux de laboratoires conçus collectivement et la mise en place de formes de revalorisation de tous les personnels de l'ESR.

Quel service public ? Moyens, régulation, carte universitaire...

J.-B. Prévost : Il y a un affaiblissement sans précédent du service public et de ses moyens. Il faut réimposer un service public qui soit un régulateur du système, qui assure l'égalité des moyens entre citoyens, qui joue un rôle de péréquation en termes financier et humain. Aujourd'hui le gouvernement limite le rôle ▶▶

▶ de l'État à celui d'un évaluateur qui donne des bons et des mauvais points à des universités autonomes. Qui peut croire que des universités autonomes, motivées par la concurrence internationale, vont avoir la politique et les moyens appropriés aux enjeux fondamentaux, pour une recherche indépendante et pour la réussite des étudiants en 1^{er} cycle ? Au contraire la compétition internationale, pour laquelle le gouvernement met en concurrence les établissements, conduit les grandes universités autonomes à concentrer leurs moyens sur quelques formations

élitistes de master et à délaisser totalement les premiers cycles. C'est pourtant là que se concentrent toutes les difficultés. Il faut qu'on arrive à briser l'idée que la concurrence égale la qualité. La concurrence entraîne le malthusianisme sous une autre forme.

D. Steinmetz : En ce qui concerne la carte universitaire, des décisions se prennent sans débat dans les instances nationales et peu dans les régions. On remodèle petit à petit la carte de l'offre de formation et la carte des capacités des universitaires et des chercheurs des organismes à produire de la connaissance dans des domaines variés à partir d'une vision de l'État qui s'appuie sur une pseudo-autonomie des universités, véritable vision de l'organisation de la pénurie. Il y a une histoire scientifique des régions, comme à Grenoble avec les énergies nucléaires ou à Nancy où les universités ont des compétences scientifiques venues de l'Alsace occupée après la guerre de 70... Or ces compétences des régions ne sont pas en phase avec la réalité actuelle du tissu industriel. On veut imposer aux forceps la mise en relation étroite d'une compétence scientifique et de la réalité du bassin de l'emploi. Avec l'introduction en force des pôles de compétitivité et l'idée que l'ensemble des universités doit les alimenter tant en recherche qu'en formations, la rationalisation risque de ne pas se faire sur la base de la qualité scientifique des laboratoires mais à partir du poids de modèles extérieurs. Quand on aura fermé dans une université une partie de la biologie, sur quelles recherches pourront s'adosser les enseignants de biologie qui vont enseigner en licence ? C'est la voie de la « secondarisation » ou des collèges universitaires...

F. Gerbier : Cela illustre le piège dans lequel peuvent se trouver les régions. En Rhône-Alpes, on a structuré et renforcé l'offre de formations. Malheureusement pour la plupart des régions la solution la plus souvent a été de répondre aux demandes de formations des pôles de compétitivité, c'est-à-dire des entreprises. On aura des moyens dérisoires pour

financer les universités qui sont en dehors du plan campus. Par exemple en Rhône-Alpes on ne peut laisser en difficulté les universités dont les étudiants venant d'Annecy, Chambéry et Valence ou Saint-Étienne.

S. Tassel : Le problème est celui de la régulation de l'ensemble du système. Aujourd'hui avec la loi LRU s'instaure une chaîne de décisions dans laquelle les présidents acquièrent

un pouvoir exorbitant grâce à la prime majoritaire, au poids des personnalités extérieures, aux compétences élargies, mais où en même temps la tutelle n'a jamais eu

autant de poids, via les recteurs, sur les établissements. Il est donc nécessaire de réhabiliter à la fois la démocratie dans les établissements, et la régulation d'ensemble. On peut se poser la question du rôle que pourraient jouer les Conseils économique et sociaux régionaux et les CRESER⁽¹⁾. La régulation nationale ne peut être uniquement la somme de régulations régionales, sinon on pourrait voir disparaître des pans de la recherche parce qu'ils auraient disparu de l'offre de formation des universités.

Pour les recrutements, on pourrait imaginer des regroupements d'emplois sur des territoires plus vastes que celui de l'université sans pour autant passer par un gigantisme comme celui des pôles.

Nous exigeons la préservation d'un tissu universitaire dense, permettant une offre de formation de proximité, et s'appuyant partout sur le lien entre enseignement et recherche ; c'est pourquoi nous refusons l'idée de collèges universitaires.

Université et demande sociale

J.-L. Fournel : S'il est important que l'université soit capable de répondre à une demande sociale, elle ne peut être définie à partir de cette réponse. Ce qui est au cœur de l'université, c'est tout simplement la production et la transmission

des connaissances, et cela s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle des demandes sociales. Elle doit tenir compte de ces demandes et les intégrer dans le déploiement de ses projets mais on ne peut considérer que le seul critère soit cette réponse car ce serait faire fi de cette autonomie constitutive de la transmission des savoirs.

L. Dumasy : Il est difficile de parler de la vocation des universités en partant de la demande sociale car qui sait réellement ce qu'elle est et qui la porte ? Le gouvernement nous parle toujours de la nécessité de bien insérer professionnellement les étudiants, est-ce cela la demande sociale ? N'est-ce pas la réflexion critique des universités pour porter un autre modèle, une autre réflexion que celle qui peut être portée par les groupes dominants ? On n'en parle jamais mais je suis persuadée que la société est en demande de cette réflexion.

D. Steinmetz : En ce qui concerne la recherche, il n'y a pas « une » demande sociale unique, mais des demandes venant de groupes divers : le patronat qui demande une valorisation rapide des connaissances pour une rentabilité toujours plus importante et en contre-point, des groupes sociaux, des associations, qui demandent de la sécurité alimentaire ou des principes de précaution. La recherche n'est pas là pour répondre à une demande mais d'abord pour poursuivre ses propres questionnements. Il faut laisser place à la créativité et à l'autonomie du monde scientifique sans réduire les

financements et les recrutements à des objectifs pragmatiques et pilotés par des demandes déjà constituées.

F. Gerbier : La société actuelle a une vision de

l'université qui n'est pas positive. Je suis inquiète quand j'entends des jeunes, d'origines sociales très diverses, dire ne pas vouloir entrer à l'université. On essaie d'attirer un maximum de jeunes dans les carrières scientifiques, les élèves « brillants » ne veulent plus y aller non plus. On a tous connu des jeunes qui aiment faire de la recherche mais qui arrêtent car ils savent qu'ils ne pourront jamais en vivre. Ils ne choisissent pas non plus les filières de sciences

La réforme de l'université est politique, elle engage un choix de société

Toute forme de sélection académique a nécessairement des conséquences sociales

UNE RUPTURE HISTORIQUE...

« Le retour au malthusianisme universitaire que nous propose le gouvernement constitue une rupture fondamentale avec 30 ans de politique d'ouverture sociale de l'université à des jeunes issus de milieux différents. Nous sommes très inquiets car nous assistons à une rupture historique. C'est la 3^e année consécutive que la part d'une génération amenée à poursuivre des études supérieures diminue alors même que cette année les résultats exceptionnels du baccalauréat auraient dû stimuler les inscriptions dans l'enseignement supérieur. Le ministère prévoit, toutes filières confondues, 150 000 étudiants en moins d'ici 2017 (chiffres de la DEP) et si rien n'est fait rapidement pour enrayer cette politique de mise en concurrence élitiste des universités, on engage notre pays vers une vraie régression sociale. »

Jean-Baptiste Prévost

humaines car on supprime les postes d'enseignants, ils ne pourront pas aller non plus à l'UFR car on l'a tué... Les jeunes n'ont pas envie de travailler pour que les entreprises face un maximum de profits pour ensuite les licencier. Ils sont angoissés pour leur avenir et l'université ne les rassure pas.

S. Tassel : Plus que d'un vague concept de demande sociale, il vaut mieux parler de réponse aux « besoins sociaux » par l'université, ce qui s'inscrit dans un autre logique de développement économique et social mettant la priorité sur la qualification des personnes et des emplois, la démocratisation et la progression des savoirs.

Ouvrir un grand débat avec toutes les forces sociales et politiques

J.-B. Prévost : Il faut nous donner les moyens d'ouvrir le débat à la société : les citoyens, les familles, les salariés ont un intérêt à ce que le système d'enseignement supérieur soit plus fort et joue un rôle d'ascenseur social qu'il ne joue plus aujourd'hui. Nous avons une responsabilité collective à faire un travail de fond. Nous devons nous rassembler autour de perspectives communes car le danger qui nous guette est celui du repli sur soi où chacun, les étudiants, les enseignants, les personnels, tente de se battre pour ses intérêts immédiats sans envisager une perspective plus large de transformation de l'enseignement supérieur.

J.-L. Fournel : Un des choix tactiques de nos adversaires est de présenter ce qui est une suite de choix politiques cohérents pour changer l'université et la chaîne éducative qui font partie du socle républicain comme de simples réformes de bon sens mises en place au nom de l'efficacité : il faut démonter cela et dire aussi que la réforme de l'université ne saurait être pensée par les seuls universitaires. La réforme de l'université est politique, elle engage un choix de société. L'ESR et l'éducation peuvent être un des lieux essentiels de reconstitution d'une conception différente de l'État et du gouvernement. Ce qu'a montré le mouvement de l'an dernier (et c'est son principal acquis, malgré ses échecs relatifs), c'est qu'on a repolitisé cette question.

Sur la sélection à l'université...

L. Dumasy : A terme il faut simplifier le système et arriver à donner une formation adéquate à plus de jeunes mais on ne peut éviter les filières sélectives qui existent à l'intérieur de l'université (IUT, médecine, master...), à l'extérieur avec les grandes écoles. Le problème c'est de diversifier suffisamment les cursus pour que tous les jeunes soient formés. On ne forme pas de la même manière un étudiant venant d'un bac pro et quelqu'un qui sort d'un bac S ou L avec mention, ni dans le même temps, ni de la même manière. Si on a

LES SIX CHANTIERS QUE L'UNEF PROPOSE D'OUVRIR

1. **Les structures.** Il faut revenir sur la dualité universités-grandes écoles et plus largement universités-filières sélectives, car c'est le premier facteur de reproduction sociale et remettre l'excellence et toutes les filières d'excellence au sein de l'université.
2. **La carte universitaire.** On ne démocratisera pas l'accès à l'université si on fragilise voire si on supprime les universités de proximité. Le gigantisme universitaire est l'ennemi de la démocratisation.
3. **Priorité aux premiers cycles universitaires.** Il faut un plan Marshall des premiers cycles, comportant de l'encadrement, des recrutements, des locaux adaptés mais aussi une révolution pédagogique des modalités d'enseignement.
4. **La valorisation de la recherche.** La vraie fuite des cerveaux, ce n'est pas la fuite des cerveaux à l'étranger, ce sont ces milliers de jeunes qui se détournent des métiers de la recherche ! La valorisation des métiers de la recherche ferait d'elle un débouché professionnel pour de nombreux étudiants.
5. **Des moyens pour étudier.** La première cause de l'échec étudiant est financière. On a un système d'aides sociales, de bourses étudiantes archaïque, insuffisant et inadapté. À l'UNEF nous proposons une allocation d'autonomie qui soit un véritable statut social pour les jeunes en formation.
6. **L'offre de formation.** Une carte nationale des formations qui en permettent l'accès à tous, et un cadrage national des diplômes qui permettent une reconnaissance égale des qualifications sur le marché du travail.

tant d'échecs dans les premiers cycles en SHS, c'est qu'on y trouve certains étudiants qui devraient être en IUT ou BTS.

Jean-Louis Fournel : Toute réflexion non démagogique sur la sélection passe par la remise à plat globale du système dual et inégalitaire classes préparatoires/universités au niveau L. Cette spécificité française fait « payer » dans les faits l'absence de sélection à l'entrée en L (qui est une fort bonne chose !) par un système féroce et sélectif dans les classes préparatoires, avec un financement de tout élève de ces classes qui atteint le double de celui d'un étudiant en LSHS et des conditions de travail en petit groupe qui ne seraient transposables dans les premiers cycles universitaires qu'au prix de la création de milliers de postes...

J.-B. Prévost : On ne peut pas dire à un « bac pro » que sa place n'est pas à l'université, et que la décision de poursuivre ses études ne dépend pas de lui mais d'enseignants qui la prennent à sa place, c'est impossible. Je comprends le désespoir chez certains enseignants qui se trouvent face à des publics qu'ils estiment ne pas être au niveau et donc devoir être ailleurs. Mais d'un point de vue pragmatique, c'est une solution de facilité dans laquelle il ne faut pas s'engager car autant tous les étudiants n'ont pas vocation à être docteurs, autant tous les jeunes ont vocation à recevoir une formation supé-

rieure. (...) Ce serait anachronique que la sélection à l'entrée de l'université revienne sur le devant de la scène, portée par une partie de la communauté universitaire qui ne se sent pas les moyens pour faire son métier convenablement alors même qu'on a un besoin de formation encore plus important. Au contraire, il faut faire sauter les barrières sélectives de notre système car toute forme de sélection académique a nécessairement des conséquences sociales. Si l'université renonce à accueillir les jeunes issus de milieux populaires, ces jeunes n'iront nulle part. Alors que va-t-on en faire ?

S. Tassel : Quand on regarde qui échoue en licence, ce sont pour une grande part les bacheliers pros et technologiques. Si on considère le peigne social que constitue le baccalauréat général, technologique, professionnel, faire réussir à l'université par exemple les bacheliers technologiques est un enjeu social. De plus, sur l'ensemble des bacheliers entrant à l'université, un faible nombre seulement vient de bac pro, on doit être en mesure de préparer des parcours adaptés pour ce public ! ●

(1) Conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la création est une revendication du SNESUP.

LES SEPT PROPOSITIONS FAITES PAR LE CONGRÈS D'ÉTUDES DU SNESUP À DUNKERQUE

- Répondre aux **besoins sociaux** du pays
- Transformer les **formations supérieures**
- Transformer la relation **pédagogique**
- Renforcer la **recherche** dans les universités et le lien avec l'enseignement
- Ouvrir l'objectif d'une **intégration raisonnée et concertée des écoles et cursus spécialisés** et de la filière CPGE-grandes écoles
- **Démocratiser** l'accès et la réussite dans les formations supérieures
- **Financer** les universités et développer les coopérations

Permettre la réussite de tous les bacheliers dans l'enseignement supérieur

→ par Marc Champesme

L'objectif de démocratisation de l'accès et la réussite des étudiants dans les formations supérieures, à la hauteur des besoins sociaux et économiques, suppose une tout autre orientation de la politique universitaire, en termes de budget mais aussi de pédagogie et de structures.

Permettre la réussite de tous les bacheliers dans l'enseignement supérieur est un objectif ambitieux. Pour être atteint il nécessite d'agir simultanément à plusieurs niveaux. En effet, contrairement à ce que voudrait nous faire croire notre ministre, se limiter à un plan licence qui oublie les moyens humains et au développement d'un système d'orientation qui s'apparente à une gestion des flux pour répondre aux besoins à court terme des entreprises ne permettra pas d'accomplir la démocratisation de l'enseignement supérieur dont a besoin notre société.

Des choix budgétaires

Améliorer la réussite des étudiants, cela passe d'abord par un changement d'orientation majeur dans les choix budgétaires. Disposer du temps nécessaire à l'encadrement et au suivi des étudiants, constituer des équipes pédagogiques stables pour élaborer collectivement des projets de formation novateurs, tout cela en renforçant le lien avec la

recherche, cela ne peut se faire sans une résorption rapide de l'énorme déficit en personnels statutaires de toutes catégories que subit l'enseignement supérieur depuis de trop

nombreuses années. Le système actuel d'allocation des moyens (système SYMPA), qui nie les besoins réels des établissements et introduit des critères de performance doit être abandonné au profit d'un système de répartition des moyens basé sur une évaluation des besoins réels. Pour cela il est indispensable d'obtenir un cadrage national de l'ensemble des formations supérieures seul à même de permettre une évaluation satisfaisante des moyens financiers et humains nécessaires.

D'autres choix budgétaires doivent aussi être faits pour combattre la ségrégation sociale qui reste à un niveau élevé dans l'enseignement supérieur. Le contexte actuel de crise économique qui frappe particulièrement dure-



Gestion des flux ou démocratisation...

ment la jeunesse renforce le besoin urgent de mesures de grande ampleur permettant d'améliorer les conditions de vie des étudiants, particulièrement en termes d'aides financières (allocation d'autonomie) et de logements étudiants.

Une réflexion pédagogique

D'importants changements doivent aussi être engagés dans d'autres domaines, c'est le cas notamment de la relation pédagogique qui doit être grandement améliorée. À l'opposé d'un gouvernement qui cherche à casser la formation des enseignants, aussi bien dans le premier et le second degré que dans le supérieur avec la disparition des CIES, il est indispensable de mettre en œuvre une véritable

formation pédagogique, initiale et continue, pour tous les enseignants et enseignants-chercheurs... De la maternelle à l'université enseigner est un métier qui s'apprend ! De la même manière, la recherche en éducation relative aux formations universitaires doit être fortement développée. Dans ce cadre, l'expérience acquise dans les IUFM, dans les services universitaires de pédagogie existant dans certaines universités et dans les CIES doit être mise à profit.

Améliorer la réussite des étudiants, c'est aussi aller vers une unification du système d'enseignement supérieur pour mettre un terme au dualisme absurde et stérilisant entre filières sélectives, grandes écoles et universités, véritable machine à produire des étudiants inscrits par défaut dans les formations universitaires et qui, faute de motivation, y échouent massivement. C'est encore préserver ou renforcer le maillage territorial des établissements d'enseignement supérieur dont on sait bien qu'il est une condition nécessaire à la poursuite d'études après le bac pour de nombreux jeunes vivant en dehors des grandes métropoles universitaires. C'est enfin, répondre à la diversité des étudiants en concevant de nouvelles formations (cf. le projet de « cycle licence technologique » avancé lors du dernier congrès du SNESUP). ●

Améliorer la réussite des étudiants, cela passe d'abord par un changement d'orientation majeur dans les choix budgétaires

De la maternelle à l'université, enseigner est un métier qui s'apprend



Enseignant-chercheur : un avenir à construire

→ par Noël Bernard

En dépit de l'entreprise de régression menée par la droite, il faut favoriser le retour de l'enseignement supérieur dans une fonction publique qu'il a presque abandonnée.

Essquisser un avenir pour l'enseignant-chercheur : n'y a-t-il pas dérision dans l'entreprise, face à un gouvernement s'affichant en fossoyeur de la culture et de la recherche fondamentale ? Pourtant le fort mouvement du printemps 2009, loin d'être une simple réaction aux coups bas du ministère, était l'expression d'une aspiration, d'un avenir à construire en dépit de l'entreprise de régression menée par la droite.

Des expressions qui ont traversé le mouvement, citons en vrac : collégialité, libertés académiques, solidarité avec les étudiants et les BIATOS, fonction publique, missions des enseignants-chercheurs, droit à la recherche, formation des enseignants, revalorisation... Liste à compléter de refus : précarité, concurrence, mandarinat, clientélisme, autoritarisme, modulation des

services. Comment dégager une perspective ? Si l'on part classiquement des missions, une opposition apparaît entre liberté académique et rentabilité immédiate. La réponse syndicale refusant de sacrifier la première au profit de la seconde a des conséquences directes sur l'enseignant-chercheur que nous voulons. Les statuts doivent protéger une liberté indispensable pour l'élaboration des savoirs et leur transmission. Toutes sortes de remises en cause ont convergé dans les textes issus de la loi LRU : multiplication de « missions » parasites, organisation de pilotage par le chantage aux moyens, mise en concurrence sur la base de critères de « performance » totalement extérieurs à la profession.

Pourtant liberté ne rime ni avec gratuité ni avec irresponsabilité. La recherche et l'enseignement supérieur sont à réapproprier par l'ensemble des citoyens, à resituer au cœur d'un système d'éducation nationale. Le mode de gestion par pilotage, par contrats et par projets va à l'encontre de cette dimension essentielle de service public. Renforcer une liberté responsable et citoyenne passe par un statut de fonctionnaire à revisiter. Le statut équilibré de fonctionnaire entre droits et devoirs est tout entier tourné vers la réalisation de sa mission ; son caractère national garantit aux citoyens une unité d'accomplissement du service public sur l'ensemble du territoire, et au fonctionnaire une égalité de traitement et une sécurité, garantes du bon accomplissement

de sa charge. Concernant l'activité de recherche, si la sécurité est une condition de l'accomplissement des projets très complexes qu'elle implique, l'égalité favorise le travail en équipes qui lui est propre.

Un statut à restaurer

Le ministère a joué sur les contradictions du système pour imposer le localisme, abandonnant de fait tous les traits distinctifs de la fonction publique. Il faut tracer la voie vers une solution posée.

Si les statuts doivent prendre en compte la spécificité d'un métier, le caractère dérogoire conféré à l'enseignement supérieur par rapport au statut général de la fonction publique doit être amoindri. Face aux attaques du gouvernement⁽¹⁾, une telle entreprise peut apparaître parado-

doxale. Pourtant c'est en mesurant combien des instances démocratiques fondées sur la parité font défaut qu'on mesure l'importance de les établir ici et les préserver ailleurs. La réflexion sur le rôle du CNU ; la définition d'une procédure d'évaluation collégiale, juste et transparente ; une remise en cause des fonctions de gestion des enseignants-chercheurs actuellement remplies par les prési-

dents dans un vide réglementaire quasi total : autant de chantiers qui devraient permettre le retour de l'enseignement supérieur dans une fonction publique qu'il a presque abandonnée. La dualité rang A-rang B fait coexister deux corps exerçant les mêmes missions. Il en résulte un clivage entre collègues et, pour chacun, une carrière dépourvue d'horizon. Unifier ces corps, allonger la carrière, ouvrir des perspectives de progression, voilà des propositions pour une évolution nécessaire. Le mode de recrutement des enseignants-chercheurs pêche par une opacité et une déréglementation décuplées par la création des comités de sélection. Il est nécessaire de mettre en place un véritable concours, doué de toutes les garanties. Le SNESUP, porteur de propositions tournant autour d'un concours sur regroupement d'emplois, aspire à l'ouverture d'un débat véritable pour réformer ces procédures. Carrière, droits sociaux, conditions d'exercice... le métier doit être refondu dans son ensemble. Il s'agit d'un enjeu national, nécessitant la prise en compte de l'ensemble des collègues et de leurs syndicats dans une concertation nationale. ●

(1) Ces attaques s'inscrivent dans la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ; par exemple la loi sur la mobilité, destructrice de la garantie de l'emploi.

QUEL AVENIR À L'UNIVERSITÉ POUR LES PERSONNELS BIATOS ?

Pour le SNASUB-FSU, la promotion d'un service public d'ESR de qualité doit passer par l'augmentation des moyens permettant d'assurer correctement les missions d'appui aux activités d'études et de recherche sur l'ensemble du territoire. L'université doit pouvoir compter sur des services administratifs, des services techniques, des laboratoires et des bibliothèques à la hauteur de ses besoins réels.

Cette amélioration passe aussi par des mesures concrètes en faveur des personnels qui font vivre ce service public.

Le SNASUB-FSU revendique :

- **des rémunérations** non modulables en fonction de la « manière de servir » sur la base de salaires décents (1 600 euros net minimum) dans lesquels les primes et indemnités seraient intégrées ;
- **une requalification** des emplois correspondant à la fois à la technicité croissante des missions aux qualifications réelles des agents (dans certaines filières, les deux tiers des lauréats des concours de catégorie C sont titulaires au moins d'une licence) ;
- **la création des emplois** de BIATOS permettant de compenser enfin un sous-encadrement chronique ;
- **le retour à l'internalisation** de services (l'externalisation à des entreprises nourrit la précarité dans le secteur privé sans pour autant assurer un service de qualité) ;
- **l'extinction de la précarité**, souvent promise, jamais réalisée, aujourd'hui plus que jamais.

Une telle politique devrait s'imposer dans une fonction publique qui aurait réellement à cœur de développer « l'attractivité des métiers et des carrières » et non d'exploiter une conjoncture devenue structure : une main-d'œuvre qualifiée abondante confrontée à une rareté de l'emploi.

Antoine Meylan

PRIME DITE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE (PES)

Concurrence et clientélisme !

→ par Marc Neveu

La Prime d'Excellence Scientifique (quel nom !) instituée par le décret publié le 10 juillet 2009 remplace la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR).

Dans le n° 577 de septembre 2009, N. Bernard rappelait les différences entre les deux primes : montant maximum passant de 6 500 euros à 15 000 euros, service d'enseignement abaissé à 64 heures/TD, encadrement doctoral non exigé, attribution (dans le cadre des responsabilités élargies) par le chef d'établissement, sur avis du CS et en se basant sur l'évaluation quadriennale, disparition de la possibilité de recours, cumul possible avec d'autres primes.

Outre ces différences, les risques de « dérive localiste » avec la nouvelle PES sont multiples :

- L'évaluation scientifique locale n'est pas crédible.
- La PEDR était délivrée après une expertise opaque de la MSTP que nous avons régulièrement dénoncée. Mais expertise et attribution se faisaient à l'échelon national.
- Le renforcement du rôle des présidents est considérable : seul l'avis du CNU (ou à titre transitoire l'avis de la MSTP) peut être pris en compte par le président.

▼
La PES est un facteur de déstructuration de la recherche
 ▲

• Le contingent d'attribution des PES sera variable selon les moyens des établissements : les universités « riches » pourront attribuer d'avantage de PES, condition d'attractivité pour le recrutement d'enseignants-chercheurs dans le contexte concurrentiel instauré par la loi LRU.

• Dans un établissement donné, l'interclassement entre disciplines relève de la quadrature du cercle. Comment déterminer combien de PES doivent être attribuées dans chacun des champs disciplinaires ?

La PES concerne également les chercheurs. Par le passé la PEDR pouvait intéresser les chercheurs engagés dans l'enseignement. La PES concerne les CR et les DR (pas les ITA). Il y a trois catégories de bénéficiaires :

- lauréats d'une distinction scientifique nationale ou internationale ;
- chercheurs ayant apporté une contribution exceptionnelle à la réalisation des missions scientifiques de l'établissement ;
- chercheurs dont l'activité scientifique est jugée de niveau élevé sous condition de réalisation d'enseignements, après

consultation des Conseils Scientifiques (et des Conseils Scientifiques de Département pour le CNRS).

Le SNESUP s'est régulièrement prononcé contre les primes et pour une revalorisation salariale de tous les enseignants-chercheurs. La PES n'est pas une solution de substitution à la faiblesse des rémunérations. Elle est un facteur de déstructuration de la recherche. Le SNESUP dénonce le caractère arbitraire de l'attribution en local, synonyme de clientélisme et d'affrontement entre groupes disciplinaires ou groupes de pression. La suppression de la PES et la revalorisation salariale pour tous est un combat à porter dans tous nos établissements. ●

Un facteur de déstructuration de la recherche



ENSEIGNANTS-CHERCHEURS (E-C) ET CHERCHEURS EN « SCIENCES EXACTES ET EXPÉRIMENTALES »

Bref retour sur l'évaluation individuelle vue par l'Académie des sciences

→ par Marc Neveu

Le rapport du 8 Juillet 2009 de l'Académie des sciences fait une analyse intéressante des processus d'évaluation, et propose des recommandations que nous pouvons partager pour certaines et refuser pour d'autres.

Un premier constat est la complexité d'élaboration de critères d'évaluation permettant de prendre en compte :

- la diversité de nos missions ;
- les spécificités disciplinaires : l'Académie des sciences ne considère pas dans son rapport les SHS ;
- « l'hétérogénéité des conditions de travail des E-C qui concerne aussi bien les

infrastructures et les équipements universitaires que le niveau des étudiants et des filières de formation ».

Le trépied vertueux sur lequel repose l'évaluation pour l'Académie des sciences est le suivant :

- Éthique (on peut être d'accord sur certaines règles, notamment sur les conflits d'intérêt souvent relevés par nos collègues

soumis aux évaluations de l'AERES).

- Compétence (ce qui importe n'est il pas plutôt la règle du jeu : pourquoi les experts évaluent-ils ? Leur compétence intrinsèque est rarement en cause.).
- Transparence. Le plus simple ne serait-il pas d'avoir des instances composées d'élu au lieu de nommés ? Silence de l'Académie sur ce sujet.

Recherche : l'importance de l'évaluation qualitative pour contrer les dérives manifestes de la bibliométrie est réaffirmée. Il reste à savoir ce que veut dire utilisation « raisonnée » de la bibliométrie. L'évaluation de l'encadrement doctoral et du suivi des étudiants, les applications de la recherche sont également mentionnés. Ce dernier critère peut inquiéter : s'il devient « essentiel », est-ce que l'utilité industrielle à court terme prédominera sur l'utilité scientifique à long terme?

Formation : si la charge d'enseignement est jugée trop importante pour les jeunes E-C et que l'augmentation des charges d'enseignements d'E-C « peu impliqués dans la recherche » est proscrite, une menace forte plane sur ceux qui seraient mal évalués en formation (« ceux qui négligent leurs tâches d'enseignement devraient en subir les conséquences ») ! Alors que l'appartenance à l'équipe pédagogique « complique l'évaluation individuelle », que l'évaluation par les étudiants comporte des « biais », c'est quand même une sanction individuelle qui est proposée au lieu d'une réflexion collective de l'équipe sur la



Une forte inclination de l'Académie pour le recours aux experts

formation et d'une aide à la formation pédagogique!

Activités d'intérêt collectif : aucune mention des charges électives. On retrouve la forte inclination de l'Académie vers les experts choisis ou nommés et l'ignorance du mode électif.

Suivi des carrières : on partage le constat « la fréquence actuelle des évaluations est trop grande ». La proposition

▼
Le paritarisme est évoqué, mais pas le mode électif ni les procédures de recours et d'appel
▲

est d'alléger l'évaluation quadriennale via une fiche individuelle (risque de schématisation ? De normalisation ?) et d'alourdir l'évaluation « approfondie » au moment du recrutement (entretien plus long, défraiement des candidats : on peut être d'accord sur ce dernier point). On peut se demander si l'Académie regrette l'existence du statut de fonctionnaire : « Le système français actuel de fonctionnariat ne permet pas de revenir sur un recrutement ». La solution préconisée « quand les conclusions de l'évaluation posent problème » est celle « d'un comité *ad-hoc*, placé sous l'autorité d'une personnalité scientifique reconnue pour ses qualités humaines et de management pour trouver la meilleure solution à ses difficultés ». Quelle évaluation des qualités humaines ? Si le paritarisme du comité *ad-hoc* est évoqué, le mode électif est encore ignoré et des procédures de recours et d'appel ne sont jamais mentionnées. Par contre la modulation de carrière « volontaire » pour infléchir la carrière choisie par l'EC tous les 4 ans est suggérée. Cela ne nous rappelle-t-il pas le décret « statuts » ? ●

CONSEIL DES HUMANITÉS ET DES SCIENCES SOCIALES (CDHSS)

Une inquiétante réouverture...

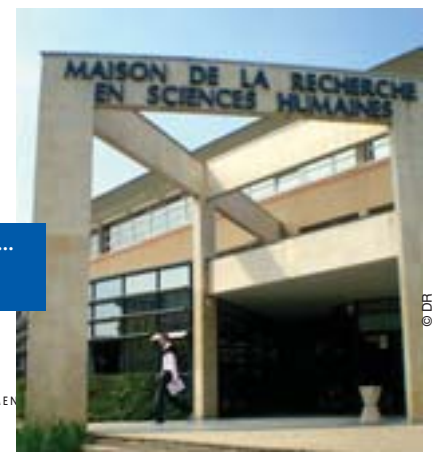
→ par Heidi Charvin, fonction à venir

Un Conseil des Humanités et des Sciences Sociales est remis en place dans une vision utilitariste.

Avec la reconstitution du CDHSS, formé par Claude Allègre en 1998, on pouvait penser que les Sciences Humaines et Sociales (SHS) avaient mangé leur pain noir et que la période de dénigrement voilé était enfin terminée. Hélas tout comme le LMD, sous une apparence d'harmonisation « européenne », s'est avéré être la plus grande forme d'*ultra-localisme* de la formation, le CDHSS, visant officiellement à « poser les grandes lignes directrices d'une politique des sciences de l'homme et de la société dans les dix années à venir », s'annonce dangereusement réductionniste et laisse une nouvelle fois craindre pour le devenir des SHS. Dès la lecture de la composition de la commission, on rit jaune. Sans douter des qualités respectives de chacun des protagonistes, on s'étonne déjà que, sur 23 membres, ne soient représentées que 13 sections CNU sur les 31 que comptent les SHS, dont 2 psychologues, 2 sociologues, 3 philo-

sophes, 2 historiens du monde ancien, 4 historiens du monde moderne et 2 géographes... Le ton est donné ! Le choix des « extérieurs » s'avère encore plus édifiant. Quels extérieurs peut-on attendre pour un conseil engendré dans les arcanes ministériels ? Le grand patron du groupe Danone, un médecin explorateur, un historien-éditorialiste, le directeur de France Culture et le président de PricewaterhouseCoopers France ! C'est à la lecture de l'allocation d'ouverture de Valérie Pécresse⁽¹⁾ que l'on comprend la composition de la commission et que le rire jaune devient amer ! Notre ministre va tout au long de son discours esquisser sa vision des SHS: la prestation de service. Tout en pensant rassurer les SHS, elle

début en réaffirmant la « subordination » des SHS aux « sciences dures » qui « les a nourries, ... stimulées, ...leur a offert un nouveau souffle ». Inoculée par le bacille de la « mise en concurrence », elle développe ensuite que « les humanités et sciences sociales n'ont rien de savoirs superflus, reliquats d'une époque surannée où les arts et lettres tenaient toute la place, faute de mieux » ! Un certain nombre de journaux y voient la volonté du gouvernement de museler les disciplines par trop contestataires. Sans doute ! Mais il y a plus ►►



Une maison hantée... par une logique prestataire

que cela. Le déclassement brutal des arts et lettres et la mise en concurrence entre « humanités » et sciences sociales ne sont que la traduction d'une vision étriquée de la finalité de SHS.

Valérie Pécresse, diplômée de HEC et de l'ENA, n'a indubitablement pas rencontré le contexte opportun pour appréhender que les SHS n'ont pas pour fonction première de produire des services de sous-traitance mais qu'elles sont avant tout productives, quelle que soit la discipline, de connaissances fondamentales et appliquées suffisamment importantes pour se justifier en

▼
**Notre ministre illustre
 sa vision des SHS :
 la prestation de service**
 ▲

tant que telles. La traque à la rentabilité et la conséquente confiscation de la liberté de création s'opposent de fait aux légitimes revendications des SHS pour pouvoir continuer à produire des savoirs. Si la finalité du CDHSS reste telle que définie par le ministère, on doit redouter un appauvrissement

des offres de formation et de recherche, notamment celles qui ne rentrent pas dans la logique comptable et d'assujettissement du gouvernement ! Plus que cela, nous devons nous inquiéter des retards que prennent déjà les SHS sous le joug des réformes délétères. À force de pousser le haut du corps vers l'avant et de tirer le bas vers l'arrière, c'est le corps en entier qui risque de tomber ! ●

1. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid48774/installation-du-conseil-pour-le-developpement-des-humanites-et-des-sciences-sociales.html>.

LE CNESER « MARATHON » DU 21 SEPTEMBRE 2009

Vifs et longs débats avec la DGESIP sur les dossiers de la rentrée

→ par Claudine Kahane, élue au CNESER

La relation des débats et votes du CNESER⁽¹⁾ en cette rentrée montre l'importance de ce terrain de confrontation sur la politique du ministère et sur les alternatives à ses choix.

INFORMATIONS ET RÉPONSES AUX QUESTIONS DE P. HETZEL, DIRECTEUR DE LA DGESIP

- **Rentrée** : pas de baisse d'effectifs ; un bilan d'APB sera fait en fin d'année ; un point sera fait au prochain CNESER sur les rentrées différées.
- **Actions spécifiques** : le comité licence assurera un suivi du *Plan Réussite en Licence* ; un travail sera engagé sur la valorisation du doctorat ; la DGESIP prend note du souhait que le CNESER soit auditionné par le CSRT lors de son étude sur l'expertise.
- **Moyens** : des documents sur les moyens alloués au titre de 2009 sont distribués et seront mis en ligne. Les crédits 2009 incluent les mises en conformité (plan pluriannuel) et le plan de relance (ponctuel) ; le groupe de travail SYMPA reprend ses travaux prochainement. Une étude est en cours sur la prise en compte de TP=TD dans les budgets 2010.
- **Mastérisation** : les groupes de travail continuent, le CNESER sera consulté en décembre, avant envoi de la lettre de cadrage aux établissements. SNESUP et UNEF reviennent sur le passage en force : décrets, place du concours, rôle des IUFM; flou sur un cadrage national, d'une année folle incluant préparation du concours, master, stage sur le terrain...
- **Plan Campus** : La DGESIP rendra publics les moyens, prend note du

manque de transparence des prises de décisions dans les EPCS, confirme qu'ils ne seront pas directement contractualisés.

TROIS MOTIONS ADOPTÉES

- sur le vote électronique (UNEF, SNESUP, UNSA, FO) : 4 abs ; 10 contre, 15 pour (7 SNESUP) ;
- sur les conditions de la rentrée (SNE-SUP) : 8 NPPPV, 7 contre, 14 pour (dont 7 SNESUP) ;
- sur la formation des enseignants (SNESUP) : 2 abs ; 7 contre ; 20 pour (dont 7 SNESUP) ;

PROJETS DE DÉCRETS ET ARRÊTÉS

• **Création de l'Institut supérieur d'administration et de management à Nancy**

Échanges pour clarifier la situation et le statut des 3 composantes qui fusionnent avis favorable (13 pour, dont 4 SNESUP, 4 abstentions, 0 contre)

• **Création de l'EPIC Palais de la Découverte-Cité des sciences et de l'industrie**

Les organisations syndicales unanimes craignent la disparition des spécificités du Palais de la Découverte par perte du statut d'EPSCP et fusion. Aucun avantage de la fusion n'est avancé par les représentants des ministères.

Avis défavorable (13 contre, dont 4 SNESUP, 3 pour [2 UNI1, 1 QSF]).
 Vote de la motion suivante (13 pour, dont 4 SNESUP, 3 pour [2 UNI1, 1 QSF])

▼
À l'initiative des élus SNESUP avec d'autres, le CNESER s'est prononcé sur les conditions de la rentrée, la formation des enseignants, contre le vote électronique
 ▲

Le CNESER, qui a exprimé un avis défavorable à la fusion en un seul EPIC du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie, souhaite être associé aux réflexions et travaux qui doivent conforter les missions, les budgets et les statuts des personnels de production et de diffusion de la culture scientifique et technique.

• **Créations d'OSU à Rennes 1 et à Orléans**

Avis favorable unanime.

• **Délivrance du grade de licence pour les formations paramédicales**

Le passage de bac+2 à bac+3 va dans le bon sens, mais le texte déçoit en s'arrêtant au grade sans aller au diplôme qui ouvrirait le droit à une inscription en M1. Inquiétudes sur l'absence de moyens pour la participation des universitaires. Le CNESER sera associé aux réflexions sur les autres professions de santé. Deux amendements (conditions de conventionnement, nature de la participation des universitaires aux formations).

Avis favorable (8 pour, 7 abstentions (4 SNESUP, 2 UNEF, 1 FAGE)

• **L1 Santé**

Le projet présente des aspects positifs mais ne résoudra pas les problèmes actuels du PCEM1, notamment faute de moyens d'enseignement et de dispositifs de réorientation suffisants.

Avis favorable (7 pour, 6 contre (4 SNESUP, 2 UNEF), 1 abstention).

• **Renouvellement du visa de l'Institut Pratique de Journalisme de Paris (Bac+5)**

Débat sur recherche, débouchés, frais d'inscription.

Avis favorable (6 contre [4 SNESUP, 2 UNEF], 1 abstention)

• **Renouvellement du visa du Centre de Formation des Journalistes de Paris (Bac+4)**

Avis favorable (avec abstention du SNESUP et de l'UNEF)

• **Reconnaissance par l'État de l'Institut Supérieur des Techniques du Son**

Le dossier ne justifie pas la demande de délivrance de diplôme.

Avis défavorable (8 contre). ●

1. Présents : B. Roux, C. Kahane, M. Cottrell, P. Enclos, M. Zidi, J. Fabbri. Prise de notes C. Kahane.

QUELLES RESTRUCTURATIONS POUR LE SUP DANS LE GRAND BASSIN PARISIEN ?

Les scénarios de la DIACT⁽¹⁾

→ par Alain Pagano, responsable du secteur Service Public

La DIACT⁽²⁾ se penche sur l'adéquation entre offre d'enseignement supérieur et besoins économiques, sur les diverses formes de structuration (PRES, RTRA, RTRS...) et suggère une évolution autour de trois scénarios.

Le bassin parisien ici nommé comprend l'Île de France mais aussi les autres régions mitoyennes (Haute et Basse-Normandie, Centre, Champagne-Ardenne, Picardie) ainsi que les départements de l'Yonne et la Sarthe (régions Bourgogne et Pays de la Loire).

SCÉNARIO 1 :

CONCENTRATION DES MASTERS EN ÎDF

Seraient concentrées toutes les activités de haut niveau (masters et doctorats) en Île-de-France. Ainsi, les établissements des régions limitrophes se cantonneraient au « service minimum », le niveau L, et leurs laboratoires se rattacheraient aux universités franciliennes. Ce scénario selon la DIACT permettrait de renforcer le « rayonnement de Paris sur la scène internationale ». Cette structuration est aussi vue comme une optimisation des coûts académiques, en assurant une taille critique pour toutes les spécialisations et en concentrant les ressources administratives.

Ainsi, les universités parisiennes ont augmenté leurs effectifs de 4 % en cinq ans, quand celles d'Orléans, Reims ou Rouen perdent des étudiants. Mais plusieurs inconvénients sont évoqués : vieillissement et appauvrissement des régions périphériques, moindre incitation des entreprises à s'installer ou rester dans ces territoires, coût élevé de la vie parisienne pour étudiants et enseignants.

SCÉNARIO 2 : 4 PÔLES GÉNÉRALISTES

Ici seraient constitués ou renforcés 4 grands pôles généralistes d'au moins 40 000 étudiants autour de Paris : Rouen-Caen-Le Havre, Reims-Amiens, Le Mans-Angers-Nantes, et Orléans-Tours-Poitiers.

▼
Un grand nombre de préconisations sont mortifères pour la qualité du service public
▲

Chacun d'eux présenterait une offre complète de formation, répartie entre les différentes villes du pôle. Des antennes de niveau L seraient maintenues dans les sites secondaires. Ce scénario permet un aménagement équilibré du territoire, note la DIACT. Il suscite l'implication des collectivités, et donne l'occasion aux pôles de mutualiser des moyens.

Cependant, il peut être plus long d'aller d'une ville à l'autre qu'à Paris. Dans les villes secondaires, le maintien d'antennes représente un coût « impossible à financer » sans aide des collectivités. Certains regroupements sont source de complexité « car ils dépassent les délimitations régionales et académiques ». Enfin, ce scénario ressemble à une « course contre la montre », certaines de ces régions affichent des projections de population négatives. Enfin, peu de PME

installées dans ces territoires perçoivent « les retombées concrètes » des pôles de compétitivité.

SCÉNARIO 3 : DES SPÉCIALISATIONS

Ici chaque ville proposerait une offre complète de premiers cycles. Puis au niveau des masters, les universités se spécialiseraient dans certains domaines d'excellence, fonctionnant en réseau avec d'autres établissements nationaux voire internationaux en pointe dans leurs disciplines. Ainsi, des territoires peu attractifs « peuvent bénéficier de la dynamique de réseau d'enseignement supérieur de niveau national ». Ce scénario permet le maintien d'établissements « qui ne pourraient fonctionner de façon indépendante » et occasionne de bonnes retombées au niveau local.

Toutefois, il présente pour la DIACT des inconvénients : les étudiants doivent quitter leur région pour étudier certaines matières et les collectivités locales ont une moindre influence sur l'offre de formation. Sa réalisation suppose des efforts importants pour attirer des établissements vers des territoires peu attractifs⁽³⁾. Que va faire le gouvernement de ce rapport ? La vigilance des collègues des établissements concernés par ses évolutions est de mise car nombre de préconisations⁽⁴⁾ sont mortifères pour la qualité du service public. ●



1. Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.

2. « Bassin parisien : l'offre d'enseignement supérieur et de recherche face aux besoins de l'économie et de l'emploi 2006-2008 ».

3. Par la généralisation du haut-débit internet et des équipements de communication à distance.

4. Réduction de l'offre de formation, notamment.

Marie Pez 

DOCTEUR EN PSYCHOLOGIE, EXPERT JUDICIAIRE⁽¹⁾

La souffrance au travail

À travers notamment la m diatisation des suicides, il y a une explosion de la prise de conscience de la souffrance. Y a-t-il ou non ces derni res ann es un bond quantitatif et qualitatif de la souffrance au travail?

Marie Pez  : C'est une question fondamentale car on laisse entendre que l'approche de la souffrance au travail serait subjective et que la France ne poss derait pas des indicateurs chiffr s. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le pr c dent ministre du travail avait demand    M. L geron et au professeur Nasse de mettre sur pied un outil chiffr . Or, il y a depuis longtemps des  tudes  pid miologiques faites par les m decins du travail (SUMMER et SAMOTRACE) par l'INVS, par l'INSERM, par la DARES, c'est- -dire par des cliniciens chercheurs de tr s haut niveau. Au travers de ces enqu tes  pid miologiques portant sur des milliers de salari s, il est ind niable que nous avons des chiffres sur l'aggravation des pathologies de travail. On peut donc cesser de parler de simple mal- tre et de simples souffrances. Il y a de v ritables pathologies de travail : la surcharge psychique avec les trag dies que sont le retournement de la violence contre soi, type je me poignarde en pleine r union ou je me d fenestre sur le lieu du travail. Mais bien avant ces suicides il y a aussi toutes les d pressions, tous les burn-out, tous les troubles cognitifs majeurs dont souffrent les salari s ;   cela s'ajoutent les pathologies de surcharge physique que sont les troubles musculosquelettiques (TMS), premi re maladie professionnelle du monde industrialis , les pathologies cardiologiques, gastriques, gyn cologiques. Il y a en outre les pathologies de surcharge comportementale : augmentation des violences des usagers envers les salari s parce que nous travaillons tous dans de mauvaises conditions et que nous faisons un moins bon travail ; les usagers r agissent avec violence au lieu de s'en plaindre. Il y a la violence entre coll gues qui s'engueulent ou se tapent dessus car on ne leur donne plus de solutions. On constate aussi, de plus en plus, la violence contre l'outil de travail que l'on ne voyait pas avant, car il y avait la culture du travail dans le milieu ouvrier. Enfin, les s questrations d'employeurs, plus ou moins mises en sc ne, qui vont s'aggraver (en effet



  DR

▼
**Dans le monde  ducatif,
 que donne-t-on   g rer
 d sormais aux enseignants ?**
**Ce sont les enfants issus
 de la violence sociale.**
 ▲

ce que l'on entend souvent, c'est « si je dois retourner dans l'entreprise, je le bute»). Nous ne sommes donc pas dans le flou, les donn es existent mais ne sont pas communiqu es. Les pistes existent mais l'on n'en tient pas compte. Je pense que le fait d'additionner encore et toujours fait gagner du temps pour ne pas agir.

Vous recevez aussi en consultation des enseignants dont le taux de suicide serait l'un des plus  lev s (39 cas pour 100 000 contre 35 cas pour 100 000 pour les policiers par exemple) : y a-t-il des traits sp cifiques par rapport aux autres professions qui caract risent leur souffrance au travail ?

M. P. : Les pathologies des enseignants sont comme celles des ouvriers ou des cadres mais il y a des sp cificit s organisationnelles. Dans le monde  ducatif, que donne-t-on   g rer d sormais aux enseignants ? Ce sont les enfants issus de la violence sociale. Il ne s'agit plus d'enseigner mais de contenir une violence sociale qui est n e d'autres causes, hors de l' cole. Christophe Dejours le r sumait tr s bien dans le rapport qu'il a remis   Xavier Bertrand sur la violence issue de deux g n rations de parents ch meurs, sans lien avec le travail, et qui ont des enfants qui int grent une  cole en sachant bien qu'ils n'auront pas les moyens d'aller loin scolairement et qu'au bout du compte, il n'y aura pas de place pour eux socialement. O  se trouve leur mission d'origine ? Est-ce que dans les IUFM on les pr pare v ritablement   ces difficult s, et est-ce vraiment leur travail ?

  la diff rence des h pitaux par exemple qui ont des « psychologues du travail », les  tablissements scolaires n'ont rien d' quivalent : doit-on en rester l  dans l' ducation nationale?

M. P. : Parfois on trouve un infirmier ou un psychologue pour enfants mais pas de psychologue du travail. Tout passe peu ou prou par le rectorat : il n'y a pas de prise en charge pointue de la sant  au travail. Les enseignants ne trouvent pas d'accompagnement face aux impasses dans lesquelles ils se trouvent. Quand on voit « La journ e de la jupe », c'est un exemple parfait des difficult s du monde enseignant, c'est un film illustratif,   plus d'un titre et   plusieurs niveaux. Au bout du compte c'est la d faite de tout le monde. Les femmes enseignantes sont les premi res en ligne de mire   affronter la sp cificit  de cette violence virile. On se rend compte   quel point on a laiss  s'installer une virilisation agressive des comportements avec une cons quence tant sur les enseignantes que sur les  l ves. Le sort des femmes dans cette affaire est mal parti. ●

*Propos recueillis par
 Latifa Rochdi et Fran ois Bouillon*

(1) Consultation « Souffrance et travail », h pital Max Fourestier   Nanterre. Dernier livre paru « Ils ne mourraient pas tous mais tous  taient frapp s », Pearson, 2008.

NOUVEAUX INDICATEURS DE PROGRÈS

Que retenir des travaux de la « Commission Stiglitz » ?

→ par Jean Gadrey, Économiste, membre du collectif FAIR⁽¹⁾ et de la « Commission Stiglitz »

Au-delà de l'écho médiatique suscité par les travaux de la Commission Stiglitz, Jean Gadrey⁽²⁾ précise les avancées et les fortes limites de cette approche tributaire d'un certain « biais économiste ».

DES APPORTS APPRÉCIABLES

Les passages de ce rapport consacrés à la critique des usages fautifs du PIB et de la croissance – lorsqu'on les assimile à des indicateurs de progrès – doivent être salués. Voici par exemple ce que nous dit Stiglitz : nos instruments de mesure actuels, notamment le PIB et sa croissance, nous ont rendus presque aveugles. Ils nous ont fait croire que la vive croissance américaine des dix dernières années devait être copiée partout, alors que c'était un mirage et qu'elle n'était pas soutenable. Ni sur le plan financier et économique, on l'a vu, ni sur le plan social (la majorité des Américains a en réalité connu une décennie de stagnation ou de déclin), ni sur le plan environnemental (tous les indicateurs physiques montrent un dépassement des seuils d'alerte). Les indicateurs économiques dominants nous trompent en ne nous envoyant pas les signaux permettant d'agir et de prévenir à temps les crises majeures, ils ne nous disent rien de bien-être durable, des inégalités, de la pression environnementale, etc. Il en faut d'autres pour cela, et ils doivent porter en priorité sur des finalités de société : le bien-être individuel et collectif et la durabilité. Parmi les autres points positifs, signons : une forte présence de la question

des inégalités et de l'insécurité économique et sociale ; l'insistance sur des enquêtes de budget-temps plus systématiques et plus fréquentes dans tous les pays ; le souci de mieux valoriser (monétairement ou non) le non-marchand et le non-monétaire, les services publics et leurs contributions. Au total, il y a vraiment du grain à moudre et des avancées dans ce rapport. Mais il y a aussi de fortes limites, dont on peut encore espérer qu'elles seront dépassées dans les débats qui vont s'ouvrir.

DES LIMITES

Avec le constat de Stiglitz qui vient d'être rappelé, nous espérons des conclusions fortes en faveur d'indicateurs d'alerte et de finalités. Nous n'y sommes pas encore. L'une des limites les plus fortes est la suivante. Il subsiste dans ce rapport un biais économiste en faveur de la conversion en monnaie de nombre de grands enjeux, aussi bien les contributions au bien-être d'activités gratuites

Des accents sur les inégalités, l'insécurité économique et sociale, le non-marchand et le non-monétaire

comme le bénévolat ou le travail domestique que la déduction des coûts monétaires des dégâts environnementaux. C'est particulièrement net avec l'idée d'un indicateur issu des travaux de la Banque mondiale où l'on ferait la somme du capital productif classique, du « capital humain » assimilé sommairement aux dépenses d'éducation, et d'une partie du capital naturel, le tout estimé en monnaie, moyennant des hypothèses acrobatiques et des méthodes inaccessibles aux citoyens !

Or, de quoi les citoyens et les décideurs, de préférence associés, ont-ils d'abord besoin pour prendre des mesures individuelles et collectives sur les questions écologiques vitales ? Ils ont besoin de savoir avant tout si leur production, leur consommation, leurs rejets et leur mode

de vie utilisent des ressources naturelles (y compris le climat) dans des limites compatibles avec les capacités de la nature à fournir ces ressources et absorber leurs pollutions et rejets. De tels indicateurs ne sont pas du ressort des économistes mais de disciplines multiples mises en mouvement en relation avec les organisations de la société civile et les élus. Ce sont des indicateurs physiques d'usage des ressources, de seuils de soutenabilité, d'émissions, etc.

DES REGRETS SUR LA MÉTHODE

Dans un article publié le 22 avril 2008 dans *Le Monde* sous le titre « Deux Nobel ne font pas le bonheur », Dominique Méda s'était étonnée qu'une commission destinée à réfléchir sur les indicateurs de richesse, de progrès et de performance des sociétés ne comprenne que des économistes, si peu de femmes (deux) et aucun représentant de la société civile. Le réseau FAIR s'était précisément constitué pour rappeler à la Commission la nécessité de travailler avec la société. Cela ne s'est pas fait. C'était pourtant une occasion tout à fait exceptionnelle de nourrir une délibération collective dont nos sociétés ont plus que jamais besoin. C'est la critique la plus forte que FAIR porte aujourd'hui à l'égard des travaux de la Commission. ●

1. Forum pour d'autres indicateurs de richesse. 2. Ce texte prend appui sur une analyse menée avec Dominique Méda.

Le bien être pour toutes les espèces, voilà le bonheur écologique !



Google-BNF : les ressorts d'une conviction et d'un combat

→ par Jean-Noël Jeanneney
Président de la BNF de 2002 à 2007

Le président de la BNF dénonce les risques que fait courir à la diversité culturelle le monopole d'accès aux savoirs exercé par Google. Pour le combattre, il propose la création d'une bibliothèque numérique européenne.

Vous me demandez quels sont les ressorts de ma protestation récente contre le projet inattendu d'accord entre la BNF et Google, dans ses conséquences à la fois concrètes et symboliques ? Les voici résumés, qui tiennent à la nature même du moteur de recherche de Mountain View et à son comportement d'ensemble.

Il faut d'abord poser, sans esprit chagrin, qu'Internet est un magnifique outil pour diminuer les inégalités géographiques, financières, culturelles et politiques en face de l'accès à la culture. Mais à condition de ne jamais, non jamais, faire confiance au seul marché pour organiser, ici pas plus qu'ailleurs, le meilleur des mondes possibles. Quand Google a annoncé à grand fracas, en décembre 2004, son intention de numériser entre 12 à 14 millions de livres, j'ai dit d'emblée : bravo !

Oui, mais dans ce domaine comme dans d'autres, le monopole est redoutable. Il faut promouvoir sans relâche la diversité culturelle. Or, au départ, tout est en vrac. La question essentielle est donc de savoir ce qu'on va choisir dans l'immensité des savoirs, de quel fil d'Ariane on va disposer, ce qu'on donne à connaître et comment ce sera accessible. Laisser une institution unique, commerciale et américaine, se charger de ce travail pour la planète entière, « organiser » seule, comme elle dit, « l'information du monde » ? Oh non ! J'ai dit « hola ! » : la publicité qui fait vivre Google pèse ou pèsera forcément sur les choix et l'organisation des connaissances et le climat anglo-saxon les colorera. Rien de coupable à cela : c'est un mouvement tout naturel, mais il nous revient de ne pas l'accepter. Quand j'ai vu les vingt premiers livres sur Victor Hugo numérisés par Google, il y en avait dix-neuf en anglais et un en allemand...

▼
Sur les vingt livres numérisés sur Victor Hugo par Google, dix-neuf sont en anglais et un en allemand !
▲

De surcroît, on voit un effet de l'arrogance qui peut résulter d'une possibilité de monopole dans le comportement scandaleux de Google quant aux droits des auteurs et des éditeurs, qu'il foule aux pieds. En numérisant sans autorisation un nombre immense d'ouvrages qui ne sont pas dans le domaine public, en en rendant accessibles sur la Toile de larges morceaux,

le moteur de recherche viole toutes les règles en vigueur dans la communauté internationale. Je reviens du Japon : les éditeurs y attaquent pour cela en justice Google avec autant de vigueur que ceux d'Europe (tandis que le Parlement vient de multiplier par cent d'un coup les crédits alloués à la Bibliothèque nationale pour la numérisation des livres qu'elle conserve).

Observez d'ailleurs qu'aux États-Unis mêmes le vent tourne. Une belle tradition de leur capitalisme impose de ne laisser durer aucun monopole. John Rockefeller, roi du pétrole, en a su quelque chose, voici plus d'un siècle et il a dû démanteler son empire. Une stricte législation va dans ce sens, là-bas. Je gage qu'elle s'appliquera dans ce champ nouveau, à terme, plus ou moins proche. Des procédures judiciaires sont en cours. Ce n'est vraiment pas le moment de pactiser avec Google ! Aucune



bibliothèque nationale, dans aucun pays du monde, n'y a d'ailleurs consenti !

La concurrence doit être efficace, au nom de la diversité culturelle que l'Unesco a célébrée récemment. D'où l'idée que j'ai promue à partir de 2005, et qui a fait vite son chemin, d'une autre offre, non pas française (évitons de faire penser à une revanche du coq gaulois anti-américain...), mais portée par l'Union Européenne. Il faut défendre et promouvoir la spécificité de l'héritage culturel européen et une certaine manière de l'aborder. Autrement dit, il fallait bâtir une bibliothèque numérique européenne: après l'annonce de Google, j'avais pu obtenir naguère des pouvoirs publics français des moyens financiers que je n'aurais pas pu nous assurer auparavant.

À la BNF, on a été capable de le faire, dans la perspective d'une multiplication par dix du nombre d'ouvrages numérisés de manière moderne, en « mode texte » et non plus en « mode image ». J'ai organisé une solidarité avec d'autres grandes bibliothèques d'Europe, et ce projet j'ai obtenu qu'il soit baptisé Europeana, un nom gréco-latin, non anglais... Autre principe directeur dans cette bataille: il faut échapper au vertige de la fausse gratuité qui fait payer la mise en ligne par la publicité, ce qui a forcément des conséquences lourdes sur la hiérarchisation de la culture.

Ce combat a été compris et salué tout autour du monde : mon petit livre qui le portait⁽¹⁾ a été traduit dans toutes les grandes langues de la planète, et dans beaucoup de petites. J'ajoute que c'est la responsabilité et la compétence des grandes institutions nationales et culturelles, non de firmes privées, que de permettre le transfert des supports, quelles que soient les mutations techniques, de génération en génération.

(1) *Quand Google défie l'Europe, Plaidoyer pour un sursaut*, Paris, Mille et une nuits, deuxième éd., 2006.

QUAND LE CIEL VOUS TOMBE SUR LA TÊTE,
IL NE VOUS DEMANDE PAS SI VOUS AVEZ
UN CONTRAT ÉCONOMIQUE OU TOUS RISQUES.
NOUS NON PLUS.



ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

- Quand votre voiture est endommagée à cause des événements climatiques (grêle, tempête, foudre, inondations...), déclarés catastrophes naturelles ou pas, le contrat Vam de la MAIF prend en charge les réparations, quelle que soit la formule choisie, même la plus économique.

C'est sans doute pour cela que, pour la 6^e année consécutive, la MAIF a obtenu le premier prix de la Relation Client dans le secteur assurance.*



ASSUREUR MILITANT

Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou N° AZUR 0 810 500 810 (prix d'un appel local).

* Etude BearingPointTNS Sofres réalisée en avril 2009 auprès d'un échantillon de 4000 personnes représentatives de la population française.

1^{ÈRE} SOLUTION DE GESTION DE PLANNING ANNUEL

HYPERPLANNING

L'emploi du temps n'a jamais été aussi facile !



PRÉSENTATION GRATUITE SUR SITE

DEMANDE DE PRÉSENTATION GRATUITE D'HYPERPLANNING :

Complétez et envoyez cette demande :
par fax au 04 96 15 00 06
par courrier à :
Index Education 13388 Marseille cedex 13
ou inscrivez-vous sur le site internet :
www.index-education.com
Cochez la présentation souhaitée :

- Présentation sur site** (chez vous)
- Présentation à Index Education Paris**
196, rue Saint-Honoré 75001 Paris
- Présentation à Index Education Marseille**
Technopôle Secteur Baronne rue Paul Langevin 13003 Marseille

A RÉCEPTION DE CE COUPON, NOUS VOUS CONTACTERONS POUR FIXER UNE DATE.

 HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL
INDEX-EDUCATION.COM

Nom du responsable :

Fonction :

E-mail professionnel :

Etablissement :

..... N° UAI (ex RNE) : | | | | | | | | | |

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Fax : Téléphone :

Date, signature et cachet de l'établissement